

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Avenant ORT
Action cœur
de Ville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 29 Novembre 2023

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 27
▪ représentés : 6
▪ absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Sonia NUNES VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
22 Novembre 2023

Par procuration : Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur François ROBIN), Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Madame Catherine THUIN (Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Philippe TORRES), Madame Fabienne HIERLE (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
20/12/2023

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Madame Marie PAOLI expose :

Lancée en mars 2018, Action Cœur de ville est une politique prioritaire du gouvernement de soutien au développement durable et à l'attractivité des villes moyennes.

Par délibération du 17 septembre 2018, la collectivité a approuvé le projet de convention cadre pluriannuelle « action cœur de ville » de la ville de Mende et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

La signature de la convention cadre « action cœur de ville de Mende » qui en a suivi le 25 septembre 2018 fixait les modalités de mise en œuvre du programme national « action cœur de ville » à l'échelon local et l'entrée du projet en phase d'initialisation.

Par délibération, en date du 20 juin 2019, la collectivité a approuvé l'avenant à valeur d'ORT (Opération de revitalisation du territoire). Celui-ci a été signé par l'ensemble des partenaires le 11 juillet 2019. Il prévoyait la continuité du programme ACV par la phase de déploiement jusqu'à fin 2022.

Afin de poursuivre la dynamique enclenchée et suite à la demande des élus, l'Etat a annoncé la prolongation du programme national action cœur de ville jusqu'en 2026 (acte 2).

Cette prolongation du programme s'inscrit dans la continuité de la première phase, avec un renforcement de la thématique sur la transition écologique. Elle se formalise via un avenant à la convention cadre qui a été présenté au comité de projet local du 25 août 2023.

Ainsi, il est proposé :

- De **VALIDER** la prolongation du programme « action cœur de ville II » sur la période 2023-2026,
- D'**APPROUVER** le projet d'avenant-ORT Cœur de ville de Mende joint en annexe,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 29 voix pour et 4 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

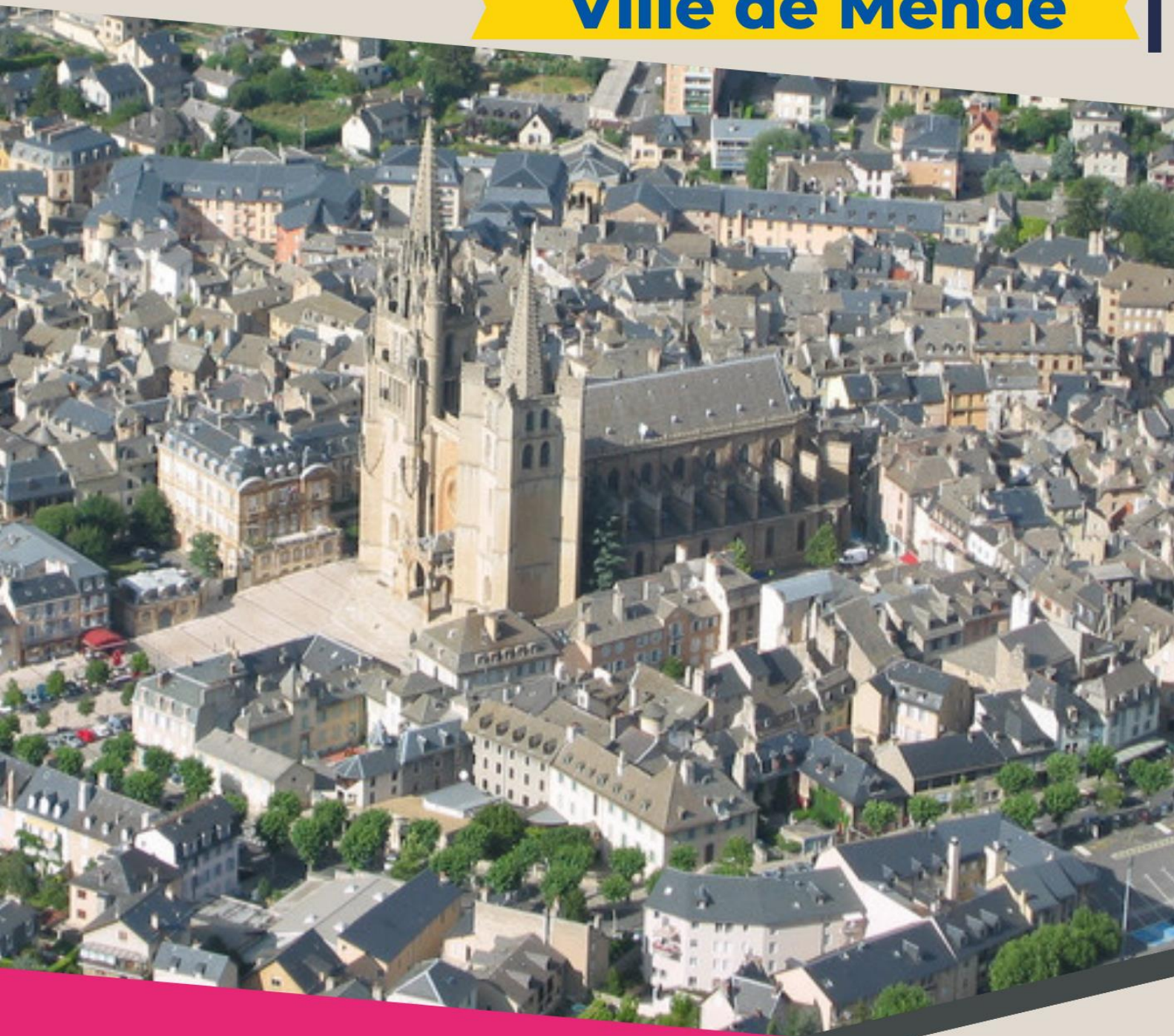
AVENANT

Accusé de réception en préfecture
048-21480955-20231129-20132-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023



ACTION COEUR DE VILLE 2

Ville de Mende



2023 - 2026



Avenant ACV 2023-2026

AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE LA COMMUNE DE MENDE

ENTRE

- La commune de Mende représentée par son maire monsieur Laurent SUAU.
- La communauté de communes Cœur de Lozère représentée par son président, monsieur Laurent SUAU.

ci-après, les « collectivités bénéficiaires » ;

Et

1. l'Etat représenté par le préfet du département de la Lozère, Philippe CASTANET
2. la Banque des Territoires représentée par Annabelle VIOLLET, directrice territoriale de la Banque des Territoires
3. Le groupe Action Logement représenté par Marcel SAVAJOL, membre du comité Régional Action Logement Occitanie.
4. l'Agence Nationale de l'Habitat représentée par (à définir)
5. le Conseil régional de la région Occitanie, représenté par la présente, Carole DELGA
6. le Conseil départemental de la Lozère, représentée par la présidente, Sophie PANTEL

ci-après, les « Partenaires financeurs »

Ainsi que :

7. La SA POLYGONE représentée par son directeur, pascal LACOMBE
8. La SA HLM LOZERE HABITATIONS représentée son directeur, Sébastien BLANC.

Ci-après, les autres partenaires locaux

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville (ACV) pour la ville de Mende, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan disponible en annexe 1.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Mende et la communauté de communes Cœur de Lozère à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne. La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

L'avenant couvre la période 2023 à 2026.

La Région Occitanie s'associe à la démarche initiée et poursuivie par l'Etat au titre de ACV 2023-2026. Les projets sollicitant le soutien financier de la Région seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers de demandes de subventions correspondants. Ils feront l'objet d'une analyse dans le cadre des dispositions fixées au titre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et au titre du Contrat Bourg Centre Occitanie », et dans la limite des disponibilités financières de la Région.

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme ACV

La ville de Mende s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs : Banque des Territoires, Action Logement. Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat notamment la direction départementale des territoires, la direction régionale des affaires culturelles et les partenaires locaux, office du commerce, société anonyme Polygone, société HLM Lozère habitation , le

conseil régional et le conseil départemental associés à la réalisation du projet Action cœur de ville.

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact directeur de projet : Jean-Luc Parent, jlp@parent@mende.fr.

Article 3. Suivi du déploiement du programme ACV

La ville de Mende s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées au niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Mende réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

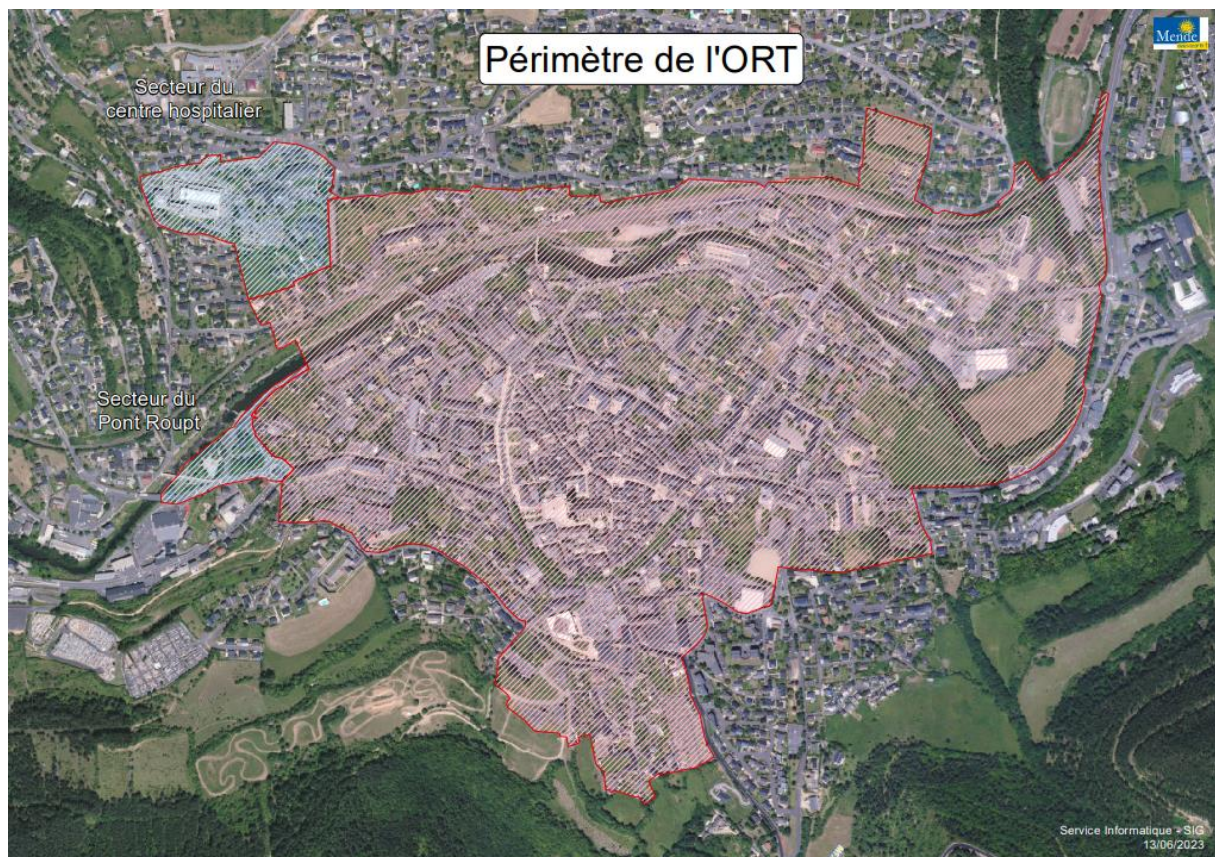
Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Dans la phase 1 d'ACV, le périmètre ORT couvre un seul secteur d'intervention en centre-ville de Mende. Il comprend le cœur historique et les berges du Lot.



Il est proposé de l'étendre sur deux nouveaux secteurs stratégiques.



a. Evolution du périmètre de l'ORT du centre-ville

Deux nouveaux secteurs contigus au secteur d'intervention du centre-ville sont ciblés pour l'extension.

i. Le centre hospitalier

Situé à moins de 10 minutes à pied du centre-ville, l'intégration totale du secteur géographique du centre hospitalier dans le périmètre de l'ORT est **un enjeu stratégique pour la revitalisation** du cœur de ville.

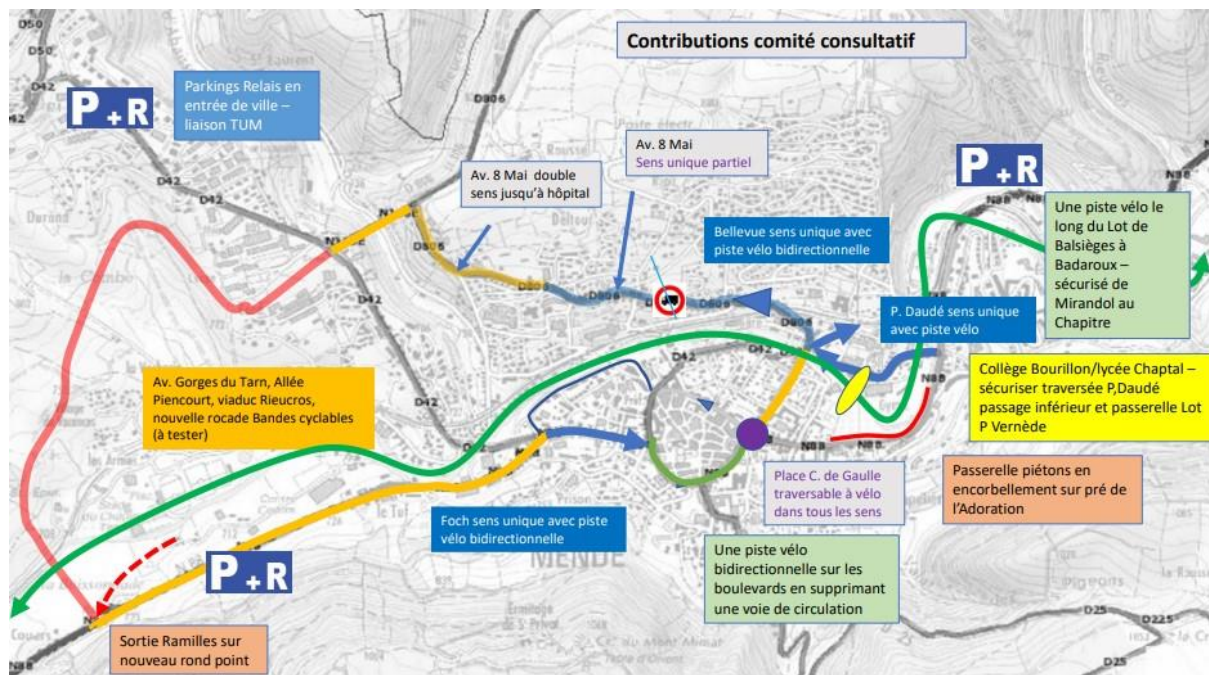
En tant que premier employeur du département, la proximité de l'hôpital de Lozère constitue une aubaine non négligeable pour les commerces du centre-ville au vu de son poids en valeur absolue comme en valeur relative en rapport à la population mendoise.

Les effets induits pourraient être réels pour le dynamisme social, économique et l'animation urbaine qui sont des éléments clés d'attractivité du cœur de ville.

L'attractivité du centre-ville étant également corrélée à son accessibilité, les transports en commun et le cheminement doux entre l'hôpital et l'hyper-centre seront confortés pour permettre une liaison entre ces deux pôles. Le schéma des mobilités douces prévoit d'ores et déjà de restaurer et d'améliorer le cheminement existant pour développer les mobilités actives et faciliter la liaison entre ces deux points, et favoriser ainsi l'attractivité et le développement économique et commercial du cœur de ville. (Cf. actualisation de la fiche

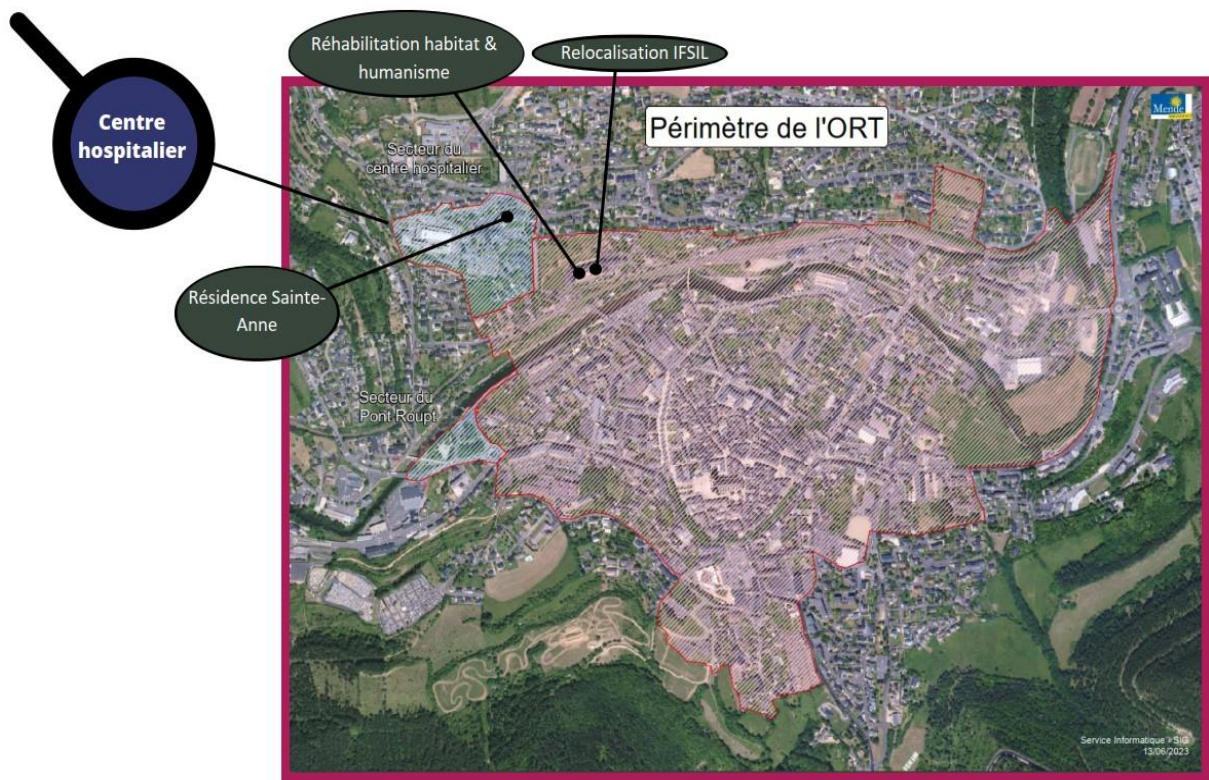
action 3.5). Sont également prévues des liaisons plus optimisées de transports urbains entre ces deux lieux.

Extrait du compte rendu du comité consultatif citoyen des mobilités



Enfin, l'élargissement du périmètre de **l'ORT permettra de conforter l'interconnexion entre ce nouveau secteur** et celui du grand séminaire sur lequel est prévu la relocalisation et l'agrandissement de l'institut de formation en soins infirmier Lozère (Cf. nouvelle fiche action 5.7) et le projet Habitat et Humanisme (Cf. fiche action 1.8). Par ailleurs, cette partie de la ville dispose d'un ancien bâtiment quasi vacant sur lequel un projet de réhabilitation porté par la Société Polygone et l'hôpital (Cf. fiche action 1.12 – résidence Sainte-Anne) répondra aux besoins des professionnels de santé (notamment, logements temporaires pour les personnels et étudiants de santé).

Ci-dessous un plan de l'extension de l'ORT au secteur du centre hospitalier avec les différentes actions prévues sur cette zone :



ii. Le pont Roupt

Ce secteur a été identifié par les **ateliers du territoire** comme un **levier d'action fort** du programme d'Action cœur de ville. L'extension du périmètre ORT à ce secteur contribuera à la stratégie de **renaturation** portée par la ville via la suppression d'une voie routière.

Ce projet consiste d'une part à réaménager le secteur de la base nautique de canoës-kayaks, du skate-park et des aires de jeux, et d'autre part assurer l'extension du parc Pierre Couderc en vue d'un projet d'aménagement paysager significatif.

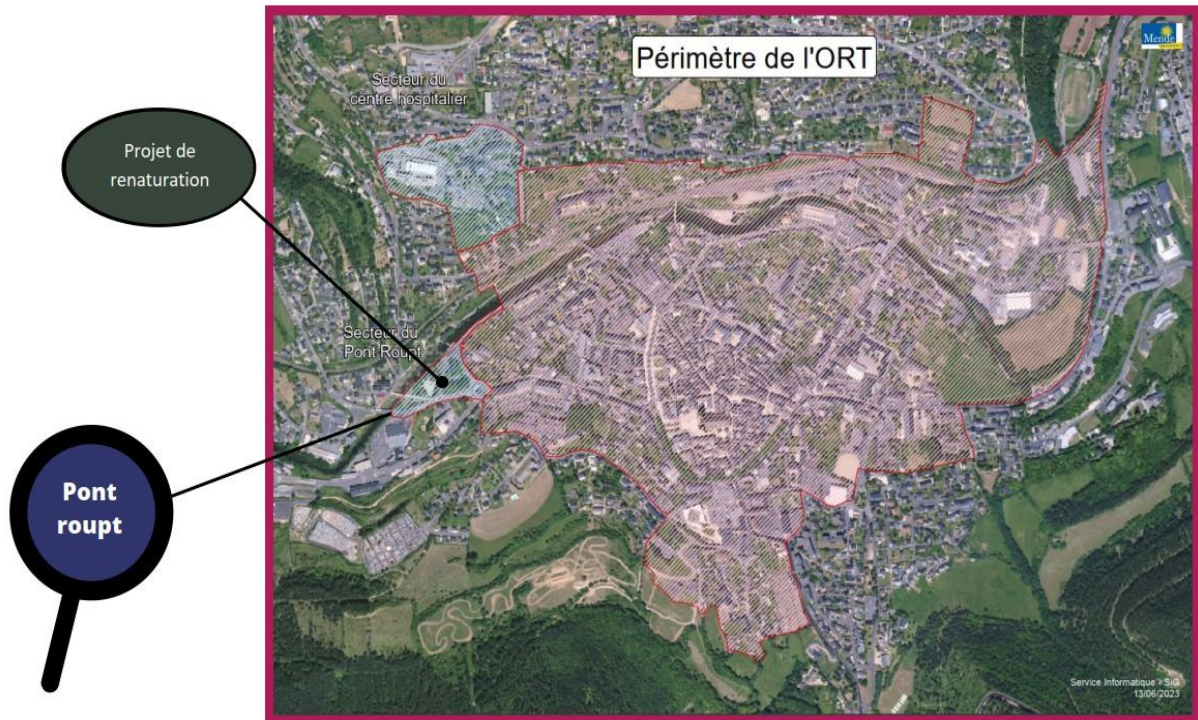
L'objectif est que ce secteur devienne un **espace vert attractif pour les familles et accessible aux poussettes et vélos en liaison avec le cheminement piéton le long du Lot.**

La création et l'agrandissement de cet espace vert permettra aux habitants d'accéder à un lieu à forte valeur environnementale proche du cœur de ville. La création de ce lieu est fortement attendue, en particulier pour les habitants du centre-ville. Il sera une plus-value pour les logements situés en ville.

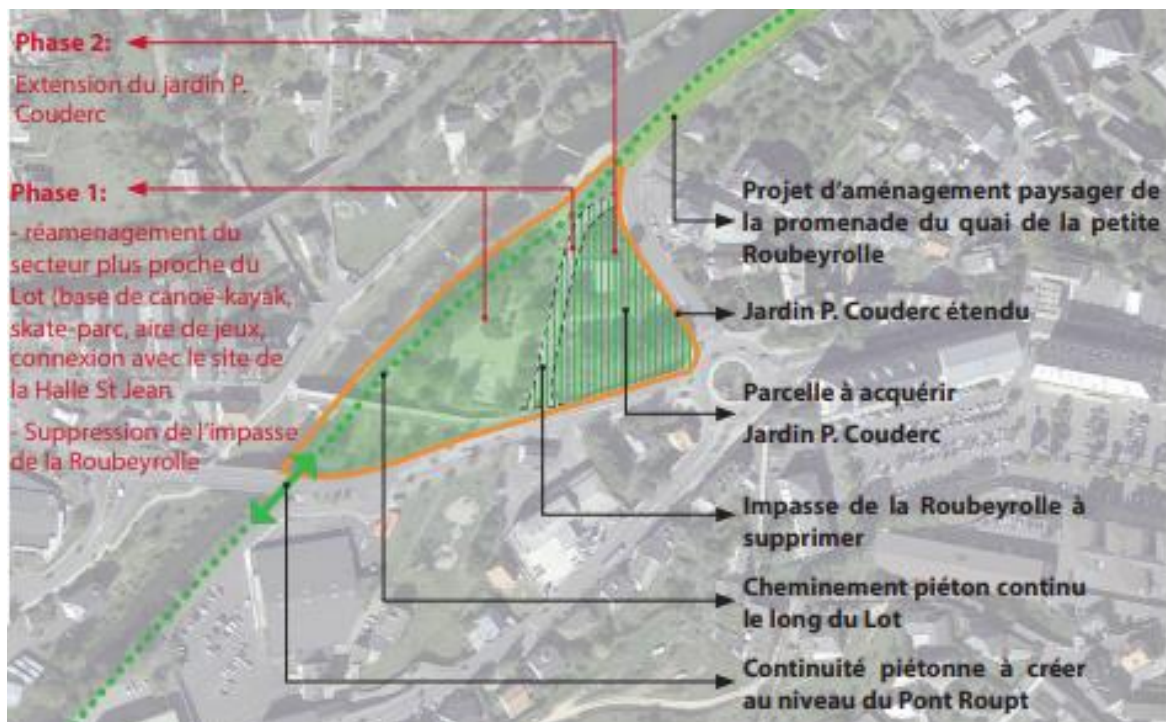
Cet aménagement devra être **conforme au règlement du plan de prévention des risques d'inondation** (zone rouge) et va permettre par ailleurs la réalisation des actions évoquées dans les programmes d'actions de **prévention des inondations** (PAPI) et le fonds vert contre le risque d'inondation (réouverture d'une arche du vieux pont).

Une nouvelle fiche-action est proposée (fiche-action 4.7 – aménagement et extension du square P Couderc))

Ci-dessous un plan de l'extension de l'ORT au secteur du pont Roupt :



Extrait d'aménagement du secteur- proposition formulée par les ateliers du territoire



b. Questionnements sur les entrées de ville et quartier de gare.

Le périmètre centre-ville défini dans le cadre d'ACV1 comprend déjà le secteur de la gare. Et celui-ci a déjà fait l'objet d'action dans le cadre d'ACV. Ainsi, la friche industrielle, située dans ce **quartier de la gare** a fait l'objet d'une réhabilitation d'ampleur après dépollution (création de 49 logements sociaux- projet lauréat fonds friche). Une fiche action « résidence le Bressal » a été validée dans le cadre de la phase 1 du programme Action cœur de ville. Ce projet de réhabilitation et d'aménagement se poursuit dans la phase 2. Par ailleurs, le square du Bressal, situé à proximité, sera revégétalisé dans la continuité du parcours/cheminement doux le long du Lot.

Concernant le dispositif de requalification des entrées de ville, la ville de Mende envisage de sursoir à la mise en œuvre de ce dispositif. Elle préfère mesurer les impacts réels liés à la mise en circulation d'une importante rocade, restructurant un axe stratégique à l'échelle du bassin de vie, située à proximité du centre-ville.

Article 5. Modification de la convention d'opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Mende et la communauté de communes Cœur de Lozère.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

L'avenant ACV valant ORT signé le 11 juillet 2019, prévoyait une continuité de l'OPAH RU pour la période allant de janvier 2020 à décembre 2024.

Sur cette période, les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

La convention est applicable à une partie du territoire de la commune de Mende qui couvre l'avenue Foch et le centre-ancien délimité par les boulevards Lucien Arnaud, Théophile Roussel, Henry Bourillon et Soubeyran.

Cette OPAH a permis d'engager une belle dynamique sur le périmètre urbain de Mende notamment grâce aux aides mobilisées par l'Anah, la collectivité, le Département. 37 logements dont 30 logements locatifs ont été réhabilités de 2016 à 2022 apportant ainsi une

offre nouvelle de logements sur le centre ancien. La mobilisation du parc de logements des propriétaires occupants rencontre encore des freins liés aux faibles revenus des occupants.

Ensuite, une étude pré-opérationnelle doit être prochainement engagée avec l'Anah pour relancer une nouvelle OPAH-RU couvrant la période 2025-2029 et déterminer le bilan du précédent programme et, le cas échéant, le contenu, le prochain périmètre, les objectifs et les critères de suivi et d'évaluation du futur programme (cf. fiche action). La collectivité souhaite en effet conforter les actions d'amélioration de l'habitat privé déjà engagées (continuité de l'ORI existante). Par ailleurs la collectivité envisage également le lancement d'une nouvelle ORI.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

La phase 1 d'Action cœur de ville a permis la réalisation de 40 fiches-actions. 4 ont été abandonnées, 19 livrées et 17 sont proposées en continuité de la phase 2.

Cette liste est complétée par 12 nouvelles fiches-actions en lien avec l'actualisation de la stratégie de revitalisation du centre-ville. Celle-ci a en effet évolué pour mieux prendre en compte :

- la transition démographique : fiche action 5.6 – renforcement du campus universitaire – antenne STAPS,
- la transition économique : fiche-action 2.10 – valorisation du marché et fiche-action 2.11 – le bon référencement numérique au service du commerce,
- la transition écologique : fiche-action 3.6 – création d'une flotte de véhicules et de vélos électriques, fiche-action 4.7 – aménagement et extension du square Pierre Couderc, et actions de réhabilitation du bâti existant / sobriété foncière.

Il est à noter que la dynamique créée dans la phase 1 a suscité dans la phase 2 **le lancement de deux projets d'envergure** de création/réhabilitation de logements **portés par des acteurs privés** (fiche-action 1.9 – réhabilitation de la résidence 5 boulevard du Soubeyran et fiche-action 1.10 – réhabilitation de la résidence 14 rue de la Chicanette).

Par ailleurs, les citoyens ont été associés à l'actualisation de la stratégie de revitalisation dans le cadre de la démocratie participative. Cela est formalisé par une fiche-action 5.5 - Démocratie citoyenne, comité consultatif citoyen et conseil de quartier

1. Plan d'action global synthétique :

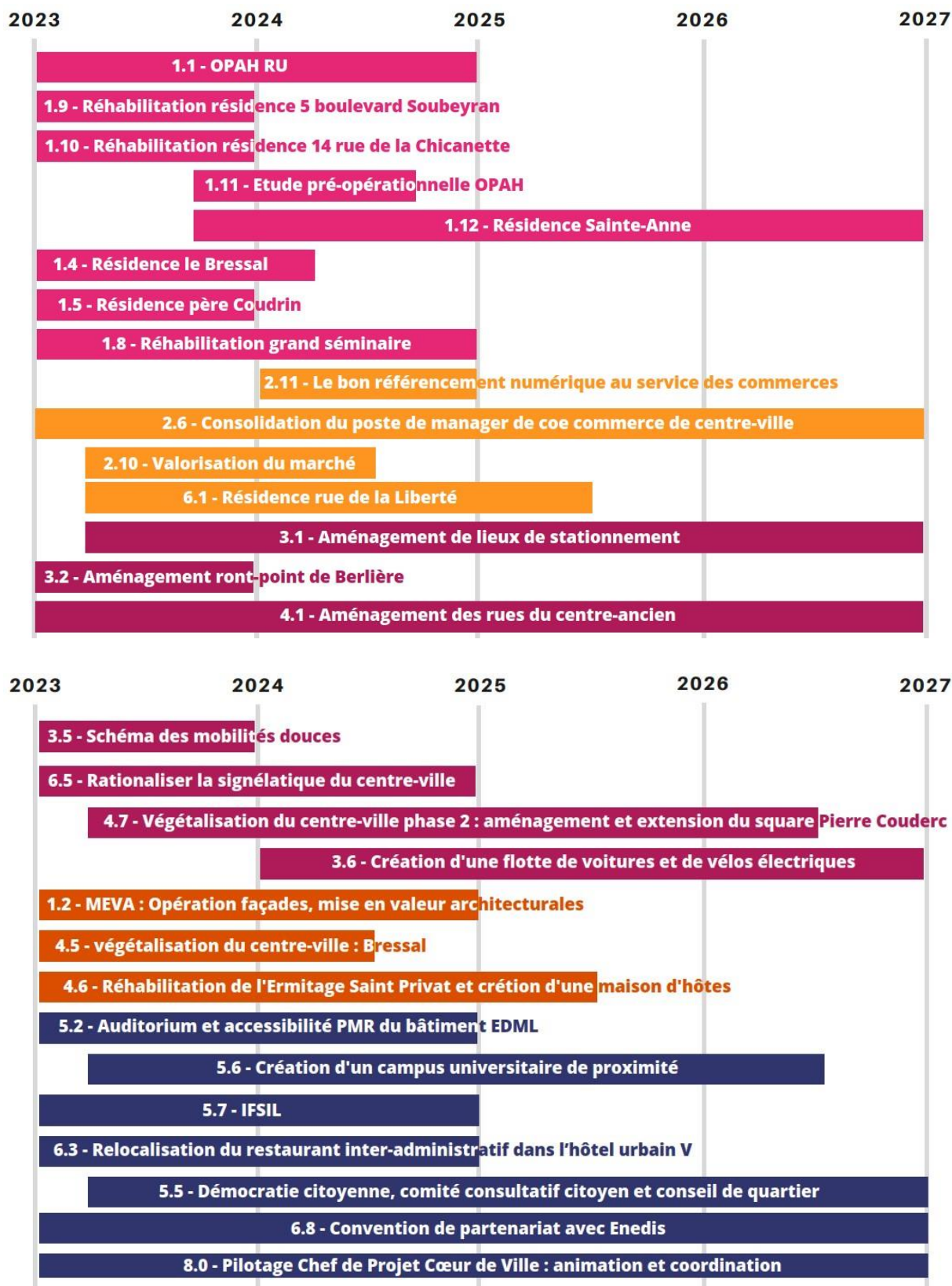
○ Fiches-actions en cours :

Type d'activité ▼ SA ▼	Titre du projet	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Etat d'avancement ▼
Action	1.4 - Revitalisation de l'habitat en centre ancien - Prolongation OPAH RU.	1.1	2 416 605,000	Action en cours et financée
Action	4.3 - MEVA : Opération façades, mise en valeur architecturales.	1.2	600 000,000	Action en cours et financée
Action	3.3 - Aménagement de lieux de stationnement	3.1	546 000,000	Action en cours et non financée
Action	3.6 - Aménagement du Rond-point de Berlière	3.2	480 000,000	Action en cours et financée
Action	3.6 - Aménagement et réparation des rues du centre ancien	4.1	288 734,000	Action en cours et financée
Action	2.2 - RUE DE LA LIBERTE Aménagement de 5 logements locatifs sociaux et création d'un espace commercial	6.1	0,000	Action en cours et financée
Action	5.2 - Relocalisation du restaurant inter-administratif dans l'hôtel urbain V	6.3	0,000	Action en cours et non financée
Action	3.6 - Rationaliser la signalétique du centre-ville	6.5	40 000,000	Action en cours et non financée
Action	Pilotage Chef de Projet Cœur de Ville : animation et coordination CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS SOCIAUX RESIDENCE LE BRESSAL – AVENUE DE LA GARE - MENDE	8.0	70 006,000	Action en cours et financée
Action	1.2 - CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS	1.4	9 546 330,000	Action en cours et financée
Action	1.2 - RESIDENCE PERE COUDRIN – AVENUE DU PERE COUDRIN - MENDE	1.5	2 097 515,000	Action en cours et financée
Action	1.6 - Habitat et humanisme : Réhabilitation d'une partie du bâtiment du grand séminaire pour une offre de 32 logements sociaux	1.8	3 879 341,000	Action en cours et financée
Action	2.3 - Consolidation du poste de manager de commerce de centre-ville	2.6	32 750,000	Action en cours et financée
Étude	2.1 - Réalisation d'un schéma des mobilités douces pour la ville de Mende végétalisation du centre-ville :	3.5	0,000	Action en cours et financée
Action	4.4 - 1ere phase : aménagement du Bressal Réalisation d'un auditorium et mise en accessibilité PMR du bâtiment de l'EDML-Antenne pédagogique de Mende- 13 boulevard	4.5	230 760,000	Action en cours et financée
Action	5.4 - Britexte -48000 MENDE Convention de partenariat avec ENEDIS pour contribuer aux projets ACV de la ville de Mende, notamment en matière de	5.2	1 207 200,000	Action en cours et financée
Étude	5.1 - transition écologique et sobriété énergétique.	6.8	0,000	Action en cours et financée

○ Fiches-actions nouvelles :

Type d'activité ▼ SA ▼	Titre du projet	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Etat d'avancement ▼
Action	Relocalisation de l'IFSI (institut de formation en soins infirmiers)/ IFAS (institut de formation d'aides soignantes) dans la 5.8 - maison diocésaine	5.7	0,000	Action en cours et non financée
Action	2.3 - Valorisation du marché	2.10	1 728,000	Action en cours et financée
Action	5.1 - Démocratie citoyenne, comité consultatif citoyen et conseil de quartier	5.5		Action en cours et non financée
Action	5.2 - Création d'un campus universitaire de proximité	5.6	0,000	Action en cours et non financée
Action	1.2 - Réhabilitation résidence 5 boulevard Soubeyran	1.9	1 364 742,000	Action en cours et financée
Action	1.2 - Réhabilitation résidence 14 rue de la Chicanette	1.10	446 639,000	Action en cours et financée
Action	4.3 - Réhabilitation de l'Ermitage Saint Privat et création d'une maison d'hôtes	4.6	1 173 600,000	Action en cours et non financée
Action	2.4 - Le bon référencement numérique au service des commerces Végétalisation du centre-ville phase 2 : aménagement et extension du square Pierre Couderc	2.11		Action en projet validée
Action	4.2 -	4.7	480 000,000	Action en projet validée
Étude	1.1 - étude pré-opérationnelle OPAH	1.11	0,000	
Action	1.2 - RESIDENCE SAINTE ANNE	1.12	0,000	Action en projet non validée
Action	3.4 - Création d'une flotte de véhicules et vélos électriques	3.6	0,000	Action en projet validée

2. Calendrier général du projet



L'ensemble des fiches-actions sont jointes en annexe 2.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 – Calendrier

Des bilans intermédiaires seront effectués lors des comités de projet. La totalité des actions et leurs impacts seront évalués lors de la fin du programme Action cœur de ville 2.

7.2 - Méthode

L'évaluation du programme ACV 2 portera ainsi sur les projets finalisés et ceux éventuellement en cours. L'option méthodologique qui a été choisie s'orienterait vers un portage mixte (en régie et en externe). Des échanges sont en cours avec un institut d'étude politique (Sciences Po Toulouse).

L'évaluation interne s'appuiera sur le guide d'évaluation d'Action cœur de ville.

7.3 – Objectifs, questions évaluatives et indicateurs retenus

L'objectif est d'évaluer les actions déclinées sur les 5 axes du programme sur la base d'indicateurs renouvelés afin de mesurer au mieux l'impact réel du programme confronté aux tendances sociétales qui accompagnent ou contrarient parfois la réhabilitation des centres-villes.

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l’habitat en centre-ville

Questions évaluatives

Quelle est la demande de logement et d’habitation pour mesurer l’attractivité ?

La qualité des logements a-t-elle été améliorée ?

Critères d’évaluation	Indicateurs d’évaluation	Sources
L’offre de logements est diversifiée	Taux et évolution du volume de transaction	Conseil supérieur du notariat Service habitat de la direction départementale des territoires
La performance énergétique des logements est améliorée	Taux et évolution des logements rénovés énergétiquement	Conseil supérieur du notariat Agence départementale pour l’information sur le logement
Des nouveaux logements sont construits de manière équilibrée et contrôlée dans une logique de renouvellement urbain	Nombre de logements réhabilités par Action Logement	Action logement
Le nombre de logements insalubres est réduit	Nombre de logements	Base de données Histologe Bilan financier ANAH/LHI-OPAH RU

Axe 2 – Favoriser un développement économique et territorial équilibré

Questions évaluatives

Comment maintenir et assurer une attractivité commerciale ?

Comment favoriser les produits locaux alimentaires ?

Critères d’évaluation	Indicateurs d’évaluation	Sources
L’offre commerciale est attractive, diversifiée et pérenne	Taux et évolution de la vacance commerciale	Office de commerce CODATA
Nombre d’événements économique et commercial	Nombre d’évènement et fréquentation	Office de commerce Services municipaux
L’adaptation des commerces à l’enjeu numérique est facilitée	Nombre de commerces accompagnés sur la transformation numérique	Office de commerce
Favoriser les circuits courts à travers le marché	Nombre d’exposants et fréquentation du marché	Services municipaux

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Questions évaluatives

Comment favoriser une décarbonation du centre-ville et développer des mobilités douces ?

Comment assurer une cohérence et une intermodalité entre différentes offres de mobilité sur le territoire ?

Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	Sources
Création d'aménagement de pistes cyclables	Evolution du périmètre de voies cyclables	Services municipaux Etude locale
Le transport commun est favorisé	Evolution de la fréquentation des transports en commun	Délégataire Conseil régional Services municipaux
Le centre-ville est davantage piétonnisé	Nombre de voies semi-piétonnes ou piétonnes	Services municipaux
Améliorer et coordonner l'offre de mobilité sur l'ensemble du territoire	Nombre d'offre de service et la fréquentation des usagers	Conseil régional AREC Agence de mobilité lozérienne

Axe 4 : mettre en valeur le patrimoine et les espaces publics

Questions évaluatives

Comment assurer une offre culturelle de qualité et diversifiée dans un territoire hyper-rural ?

Comment assurer l'embellissement de bâtiments à forte valeur patrimoniale ?

Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	Sources
Le centre-ville est mis en valeur	Taux de fréquentation du centre-ville et des différents lieux culturels (musée, théâtre, cinéma et festivals)	Services municipaux SPL cœur Lozère
Restauration du patrimoine	Nombre de restauration accompagnée financièrement	Communauté de communes cœur de Lozère
L'animation du centre-ville est favorisée	Nombre d'opérations menées	Office de commerce
Aménagement d'espace vert et de loisir	Evolution de la surface d'espace vert	Services municipaux

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisir		
Questions évaluatives		
Comment renforcer les fonctionnalités de centralité de la ville de Mende ?		
Comment maintenir et augmenter l'offre de services ?		
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	Sources
L'offre d'équipement public augmente et est pérennisée	Maintien du nombre de services de l'Etat	Préfecture ARS DASEN
L'offre d'équipement public est accessible	Nombre de manifestation et fréquentation	Office du tourisme Services municipaux
Des nouveaux lieux culturels sont intégrés en centre-ville	Fréquentation des équipements culturels (bibliothèque, théâtre, cinéma, musée)	Services municipaux ou intercommunaux SPL Cœur de Lozère

Axes transversaux		
Questions évaluatives		
Comment accompagner la transition écologique dans une démarche participative et citoyenne ?		
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation	Sources
Encouragement de la démarche participative citoyenne	Typologie des dispositifs et instances de participation volontaire	Services municipaux
Surface dédiée à la préservation de la biodiversité et usage raisonnée des ressources	Taux de surface et mesures incitatives	Services municipaux Gestionnaire de réseaux
Encourager une démarche environnementale	Résultat du partenariat avec Enedis	Enedis Services municipaux

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Mende et la communauté de communes Cœur de Lozère s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A Mende, le XXX

Commune de Mende	CCCL	Etat
Laurent SUAU	A définir	Philippe CASTANET
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
Annabelle VIOLLET	<i>A définir</i>	Marcel SAVAJOL
Conseil départemental	Conseil régional	
Sophie PANTEL	Carole DELGA	
SA POLYGONE	SA HLM LOZERE HABITATIONS	
Pascal LACOMBE	Sébastien BLANC	

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

La stratégie de revitalisation du centre-ville de Mende, a été dessinée en amont dans le cadre de l'Atelier des territoires 2018-2019 « Patrimoine et aménagement » (financé par la DGALN). Elle s'est traduite, dans un premier temps, au travers de 40 actions.

○ Actions livrées

Type d'activité ▼	SA	Titre du projet	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Etat d'avancement ▼
Action	1.6	Rénovation Immeuble Chicanelle : Réhabiliter un immeuble ancien.	1.3	1 904 162,000	Action livrée
Action	2.3	Place Making	2.1	15 000,000	Action livrée
Étude	4.1	Etude de requalification et les nouveaux usages de bâtiment patrimoniaux du centre-ville	2.2	48 000,000	Action livrée
Action	2.2	Acquisition bâtiments et travaux Place au Beurres	2.3	56 690,000	Action livrée
Étude	3.1	Etude schéma de mobilité	3.4	45 300,000	Action livrée
Action	4.3	Scénographie cathédrale Notre Dame et St Privat	4.2	27 386,000	Action livrée
Action	5.4	Restructuration du Cinéma Le Trianon	5.1	2 811 769,000	Action livrée
Action	5.4	Musée du Gévaudan	6.0	11 312 363,000	Action livrée
Étude	1.1	Etude identification Ilot	6.2	26 040,000	Action livrée
Action	4.3	Rénovation Chapelle des Pénitents	6.4	526 000,000	Action livrée
Action	4.2	Acquisition local ancienne synagogue et travaux	6.6	73 000,000	Action livrée
Étude	1.1	Atelier Flash	1.6	15 414,000	Action livrée
Action	1.3	Valorisation des outils de l'ORT : Denormandie	1.7	0,000	Action livrée
Action	2.3	Mon Centre-Ville a Un Incroyable Commerce	2.5	69 450,000	Action livrée
Action	2.5	Mon Centre-Ville a Un Incroyable Commerce 2	2.9	12 359,000	Action livrée
Étude	2.1	Analyse de Flux piétons	2.8	20 000,000	Action livrée
Étude	4.1	Démarche Sgreen – étude sur le potentiel de végétalisation du centre-ville	4.3	23 470,000	Action livrée
Action	5.7	Réalisation d'un local multiservice rue de l'Ancienne Maison Consulaire	5.3	50 332,000	Action livrée
Action	5.2	Ouverture d'un espace FRANCE SERVICES en préfecture à Mende	5.4	0,000	Action livrée

○ Actions en cours - financées

Type d'activité ▼	SA	Titre du projet	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Etat d'avancement ▼
Action	1.4	Revitalisation de l'habitat en centre ancien - Prolongation OPAH RU.	1.1	2 416 605,000	Action en cours et financée
Action	4.3	MEVA : Opération façades, mise en valeur architecturales.	1.2	505 569,000	Action en cours et financée
Action	3.6	Aménagement du Rond-point de Berlière	3.2	480 000,000	Action en cours et financée
Action	3.6	Aménagement des rues du centre ancien	4.1	288 734,000	Action en cours et financée
Action	2.2	Acquisition locaux vacants Rue Liberté et travaux	6.1	98 000,000	Action en cours et financée
Action		Pilotage Chef de Projet Cœur de Ville : animation et coordination	8.0	70 006,000	Action en cours et financée
		CONSTRUCTION DE 49 LOGEMENTS SOCIAUX			
		RESIDENCE LE BRESSAL – AVENUE DE LA GARE - MENDE			
Action	1.2		1.4	9 546 330,000	Action en cours et financée
		CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS			
Action	1.2	RESIDENCE PERE COUDRIN – AVENUE DU PERE COUDRIN - MENDE	1.5	2 097 515,000	Action en cours et financée
Action	1.6	Habitat et humanisme : Réhabilitation d'une partie du bâtiment du grand	1.8	3 879 341,000	Action en cours et financée
Action	2.3	Recrutement d'un manager de commerce de centre-ville	2.6	61 454,000	Action en cours et financée
Étude	2.1	Réalisation d'un schéma des mobilités douces pour la ville de Mende	3.5	0,000	Action en cours et financée
		végétalisation du centre-ville :			
Étude	4.4	1ere phase : aménagement du Bressal	4.5	230 760,000	Action en cours et financée
		Réalisation d'un auditorium et mise en accessibilité PMR du bâtiment de l'EDML-			
Action	5.4	Antenne pédagogique de Mende- 13 boulevard Britexte -48000 MENDE	5.2	1 207 200,000	Action en cours et financée
		Convention de partenariat avec ENEDIS pour contribuer aux projets ACV de la ville			
Étude	5.1	de Mende, notamment en matière de transition écologique et sobriété	6.8	0,000	Action en cours et financée

○ Actions en cours

Type d'activité ▼	SA	Titre du projet	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Etat d'avancement ▼
Action	3.3	Nouvelle organisation du stationnement et parkings Prévival et Torrent	3.1	440 324,000	Action en cours et non financée
Action	5.2	Relocalisation du RIA	6.3	0,000	Action en cours et non financée
Action	3.6	Nouvelle signalétique	6.5	0,000	Action en cours et non financée

○ Actions abandonnées

Type d'activité ▼	SA	Titre du projet	N° Fiche action	Coût total (TTC)	Etat d'avancement ▼
Étude	2.3	Etude Outil e-commerce	2.4	21 144,000	Action abandonnée
Action	3.6	ADAP : mise en accessibilité des bâtiments de la ville	3.3	0,000	Action abandonnée
Action	4.2	Projection dans les cœurs de ville : atelier Jam	4.4	0,000	Action abandonnée
Étude	5.1	Conseil accueil Camping-cars	2.7	0,000	Action abandonnée

La fiche-action Etude outil e-commerce a été mise en œuvre dans un premier temps, mais les résultats n'étaient pas satisfaisants. Il a été décidé de ne pas aller jusqu'à la fin du programme.

La fiche-action ADAP a été abandonnée, car les plus gros projets de mise en accessibilité apparaissaient déjà sur d'autres fiches-action (musée, cinéma,...). Il y avait donc un double compte au niveau des montants financiers pour le bilan.

La fiche-action atelier Jam a été abandonnée car le prestataire n'a jamais donné suite à la réalisation de l'action.

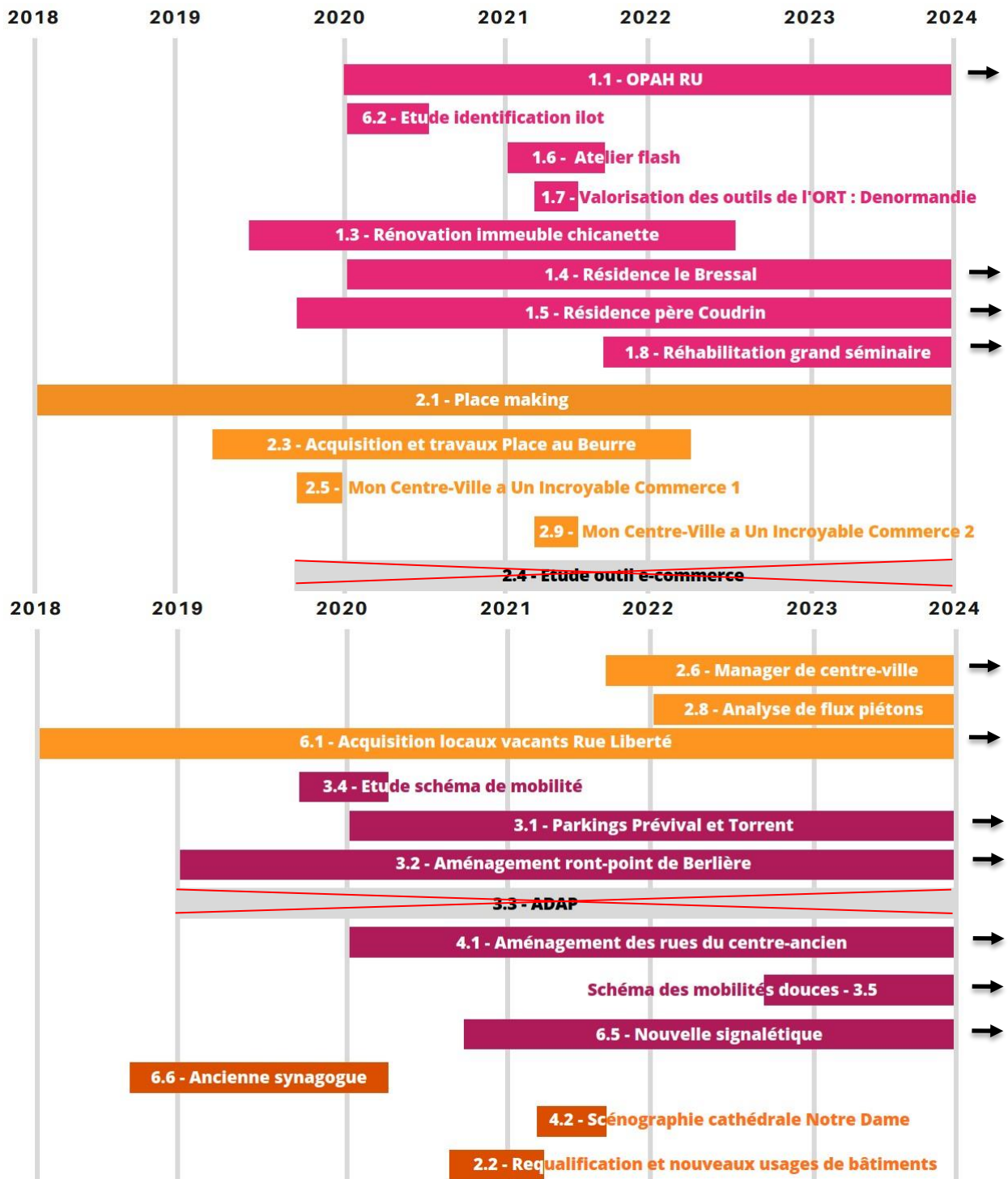
La fiche-action conseil accueil camping-cars a été abandonnée car la collectivité a décidé de sursoir à la mise en œuvre d'un diagnostic prévu sur l'accueil des camping-cars.

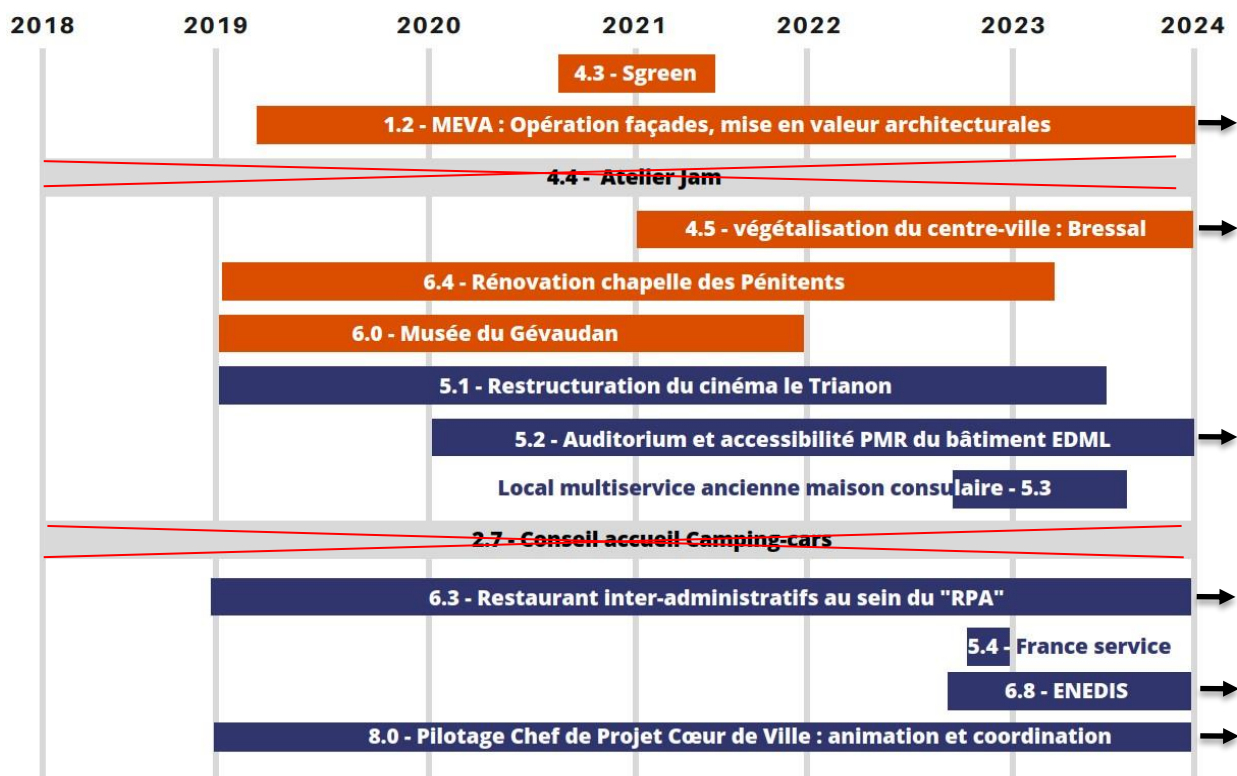
2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

La ville de Mende a réalisé **40 fiches actions** dont **19 sont d'ores et déjà finalisées** dans le cadre d'Action cœur de ville 1.

4 fiches ont été abandonnées. 17 se poursuivront lors de la phase 2 du programme.

- Calendrier des différents projets

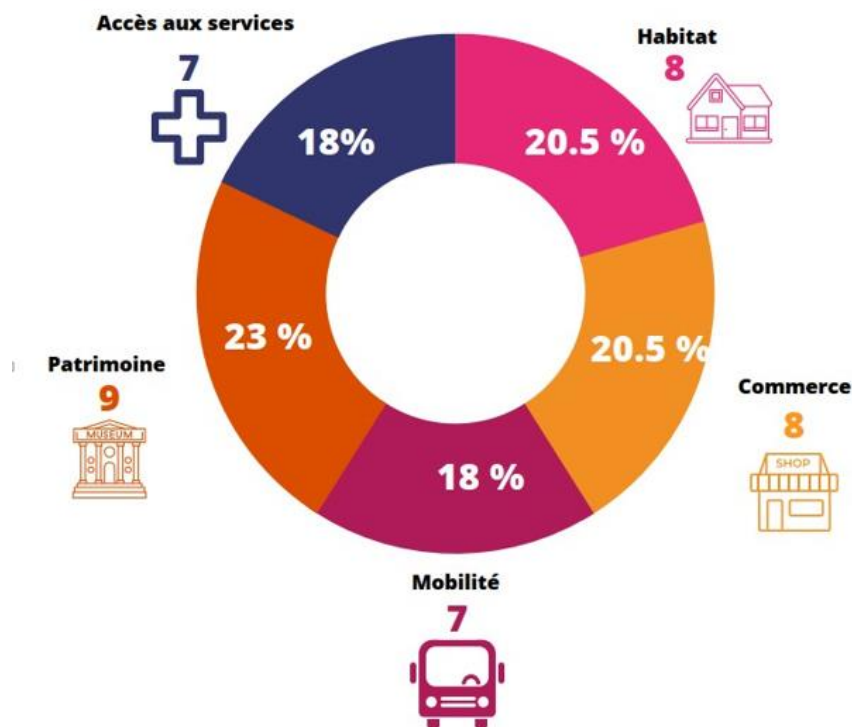




- Objectifs au lancement du programme et leur évolution

Conçu comme transversal, le programme a permis de créer une réelle dynamique permettant un effet d'entraînement des projets structurants avec la volonté d'agir sur les facteurs majeurs de l'attractivité. Nous nous sommes employés à développer les 5 axes du programme national de manière équilibrées sur notre territoire.

La répartition des fiches-actions sur les cinq **axes structurants** est d'ailleurs **équilibrée** comme le présente le graphique¹ ci-dessous :



¹ A noter que la fiche action 8.0 pilotage d'Action cœur de ville est transversale sur les cinq axes. Elle n'est donc pas comptabilisée dans le schéma présent.

Nous avons agi sur les cinq axes de manière concomitante afin de créer une dynamique d'attractivité et de renforcer les fonctions de centralité de la ville de Mende dans un territoire caractérisé par son hyper-ruralité. Dépassant un rayonnement strictement local, **la ville préfecture de la Lozère a gagné aujourd'hui le nom de « métropole rurale ».**

Parmi les axes développés, le premier concerne **l'habitat et le logement**. L'objectif était de réhabiliter l'habitat privé ancien situé en particulier dans le cœur du centre-ville. Un accompagnement important a été réalisé dans la rénovation de bâtiments anciens, voire délabrés. Egalement, un effort significatif a été entrepris pour créer de nouveaux habitats afin de faciliter l'accès au logement des ménages modestes. Ces actions ont permis de répondre partiellement à cette demande importante de logements sur la ville de Mende. Afin de satisfaire cette forte attente, il est primordial de poursuivre cet axe dans le cadre d'Action cœur de ville ².

Le deuxième axe est relatif au **développement économique et au maintien des commerces de proximité**. La ville de Mende n'a pas échappé à un déclin des commerces de son centre-ville. Grâce à Action cœur de ville, nous avons pu d'une part maintenir les commerces existants notamment par des animations commerciales et d'autre part créer une dynamique favorisant la création de commerces par l'engagement de multiples actions diverses.

Les actions fortes en terme culturelles et touristiques ont permis également de se réapproprier le cœur de ville et d'accroître son attractivité.

En complément de ces deux premiers axes nous avons également réfléchi sur **l'accessibilité du centre-ville et sur les différentes mobilités** qui pouvaient être envisagées notamment dans le cadre d'une décarbonation du centre-ville. Pour accentuer le développement des déplacements entre le centre-ville et la périphérie, des aires de stationnement ont été développées à proximité du centre-ville et un schéma des mobilités douces est en cours de réalisation.

Plus généralement, nous avons engagé plusieurs actions visant à **améliorer le cadre de vie, la qualité de vie, et l'animation de la vie locale** en mettant à la fois en valeur l'espace public et

² Cf. annexe B concernant les données sur le logement à Mende.

le patrimoine et en fournissant des équipements de service public et une offre culturelle et de loisir significative. Plusieurs fiches actions ont été menées en lien avec le patrimoine (axe 4) et l'accès aux services (axe 5).

A ces cinq axes s'ajoutent **deux priorités transversales, la transition écologique et la participation citoyenne.**

La ville de Mende et la communauté de communes Cœur de Lozère poursuivent leur trajectoire vertueuse en matière de transition écologique, notamment à travers la rénovation énergétique des bâtiments publics et la rénovation des parcs lumineux et de l'éclairage public avec la participation du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les terroirs.

Enfin, la ville de Mende est également inscrite dans une démarche de la démocratie participative citoyenne au moyen des conseils de quartier et du comité consultatif citoyen.

- **Éléments facilitants identifiés et difficultés rencontrées au cours du déploiement du programme**

Fondé sur une approche souple et concertée, le programme Action cœur de ville a **indéniablement permis d'embrayer une dynamique nouvelle.** La réussite du programme Action cœur de ville réside dans **sa dynamique partenariale** et sa **gouvernance** qui se décline au **niveau local.** **L'arrivée d'investisseurs privés** renforce cette dimension, participe à **l'embellissement** du centre-ville et permet à une nouvelle population de se **réapproprier le cœur de ville.** Le programme permet d'être un levier essentiel dans le développement et la **complémentarité d'un partenariat public-privé.** Cette dimension partenariale permet enfin d'avoir une vision transversale et globale des actions.

L'accès aux aides d'ingénierie territoriale amène des expertises et des savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques. Elles contribuent à l'équité territoriale notamment pour les villes moyennes.

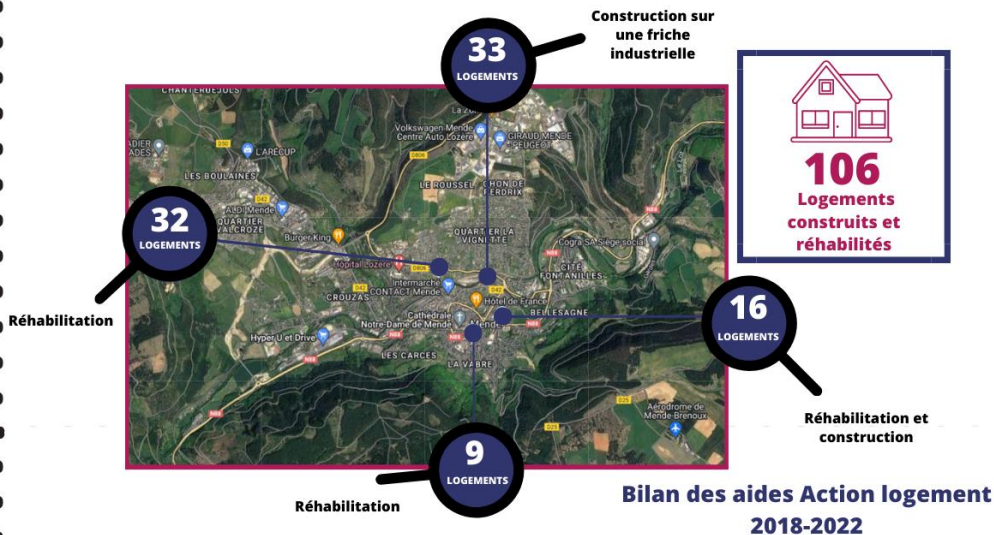
Pour autant, le passage de la planification à la phase opérationnelle peut parfois rester incertain malgré la **contribution massive de l'Etat** au programme ACV. Il repose sur des dotations de droits communs (DSIL et DETR). Dans une **volonté programmatique et de sécurisation de la réalisation des projets,** il serait souhaitable de **contractualiser le concours financier de l'Etat** dans le cadre du programme Action cœur de ville.

- Principaux résultats d'ores et déjà visibles sur le territoire



Focus sur l'habitat

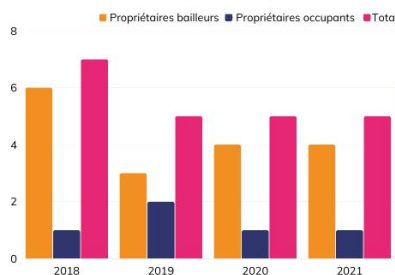
Construction et réhabilitation de logements



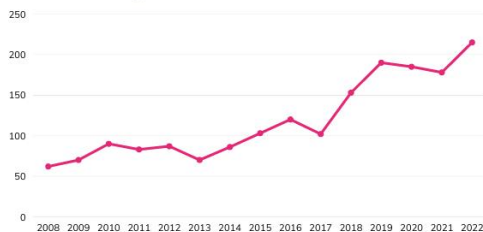
Réhabilitation de logements

La dimension partenariale du projet a pleinement permis de mobiliser de façon inédite le concours d'autres partenaires institutionnels et privés au profit de l'embellissement de la ville.

Bilan des aides Anah OPAH RU : nombre de logements concernés par année



Nombre de logements vendus de 2008 à 2022 sur Mende



Cet enrichissement des partenaires a permis d'étoffer le programme et d'enrichir des innovations et de créer une véritable dynamique locale notamment à travers les bailleurs sociaux (société HLM Lozère Habitation, SA Polygone) et les nouveaux porteurs de projet privés.

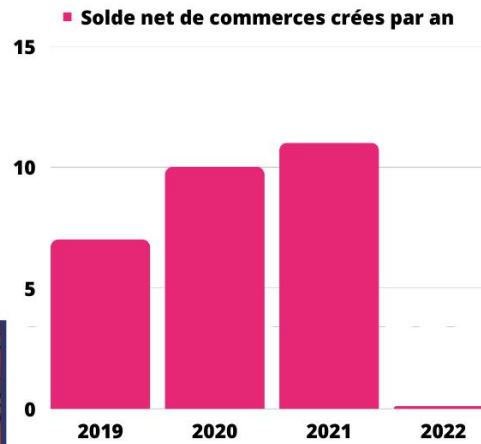
Source : déclaration d'intention d'aliéner



Focus sur le commerce

Commerces nets ouverts anuellement

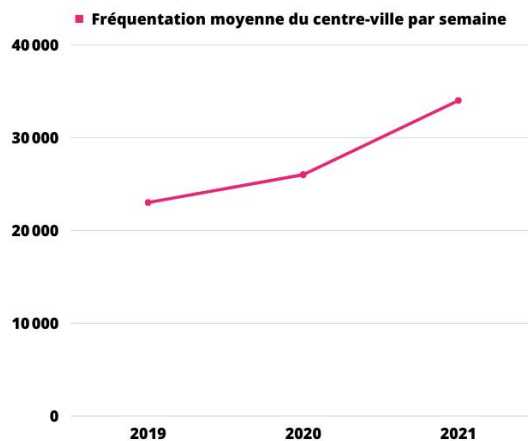
De nombreux événements sont engagés tout au long de l'année par la ville de Mende et l'office de commerce. Une politique commerciale et économique est mise en place pour favoriser et accompagner l'installation de nouveaux commerces.



Mytraffic : une hausse de fréquentation du centre-ville

Une fréquentation moyenne du centre-ville mendois en hausse ces dernières années.

Source : données Mytraffic



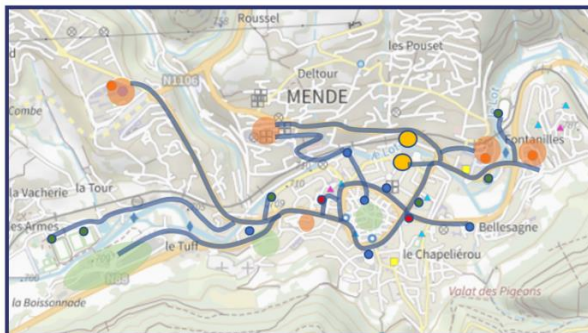


Focus sur la mobilité

Schéma de mobilité

Le schéma des mobilités est en cours de réalisation. Il concerne l'ensemble des mobilités : mobilités douces, décarbonées, réflexion sur le transport urbain, liaison centre-ville et les inter-connexions (quartiers, bassin de vie et métropoles).

Un comité consultatif citoyen a été créé à cette occasion.



Aménagement de parkings



Aménagement de 100 nouvelles places de parking proches du cœur de ville. Cette action répond à une exigence de décarbonation du centre-ville.

Mise en sécurité du rond-point de Berlière

Sécurisation d'un secteur à risque pour les piétons au niveau du rond-point de Berlière.





Focus sur le patrimoine

Chapelle des Pénitents



Ce bâtiment en partie classé est situé au cœur du centre-ville. Lieu de sociabilité et de convivialité, il accueille de nombreuses manifestations festives et culturelles.



Opération d'embellissement

**47 toitures, 27 façades et
5 portes restaurées**

Une opération de mise en valeur architecturale du bâti ancien.





Focus sur l'accès aux services

Restructuration du cinéma

Le choix de la restructuration et de l'extension du cinéma, et non de sa délocalisation, a été privilégié pour le conserver en cœur de ville. Son rayonnement territorial et son accessibilité aux personnes à mobilité réduite permet d'accueillir tout public. Une nouvelle salle de 126 spectateurs a été créée à l'occasion.



Maison France services



**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Première maison France services située dans une ville préfecture, elle répond à un fort besoin et consolide les fonctions de centralité de la ville de Mende.

Relocalisation d'un service d'Etat

Dans le cadre d'une démarche de relocalisation de services publics installés notamment à Paris, vers des villes moyennes pour aider à redynamiser les territoires, la ville de Mende accueille depuis 2021 au sein de la DDFIP, le service d'appui à la publicité foncière qui compte un vingtaine d'agents.

Par ailleurs, l'arrivée en 2022, de six nouveaux fonctionnaires de la police nationale et d'un agent administratif sur la ville de Mende permet de conforter des départs en retraite et de renforcer la brigade de sécurité.

- Principaux effets levier identifiés

Plusieurs leviers ont permis la réussite d'Action cœur de ville. Sans être exhaustif, on peut en identifier trois principaux.

L'ingénierie territoriale apportée par la banque des territoires

L'ensemble des expertises et savoir-faire professionnels dont a pu bénéficier la ville de Mende



a permis de rendre possible la réalisation de projets grâce à des moyens d'outils et des compétences visant à la conception et à la réalisation de certains de nos projets.

La ville de Mende, combinant hyper-ruralité et fonctions de centralité n'aurait pas pu bénéficier de cette ingénierie sans le programme ACV.

L'ingénierie est une condition de l'innovation et du développement pour notre territoire rural.

Un programme partenarial



Le lancement du programme ACV a permis de travailler avec de nouveaux acteurs jusque-là, peu présents, sur le territoire pour certains.

La **Banque des territoires** a permis d'accéder à des financements et de mener à bien des diagnostics sur différentes thématiques : manager de commerce, la végétalisation, la requalification du bâti ancien, l'étude des mobilités etc.³

Action logement, organisme paritaire financé par des contributions des entreprises, a facilité l'accès au logement des salariés du secteur privé en participant à la construction de logements⁴.

L'agence nationale de l'amélioration de l'habitat a contribué également à l'embellissement du centre-ville à travers un accompagnement financier et technique.

3 Cf. bilan Banque des territoires en annexe C.

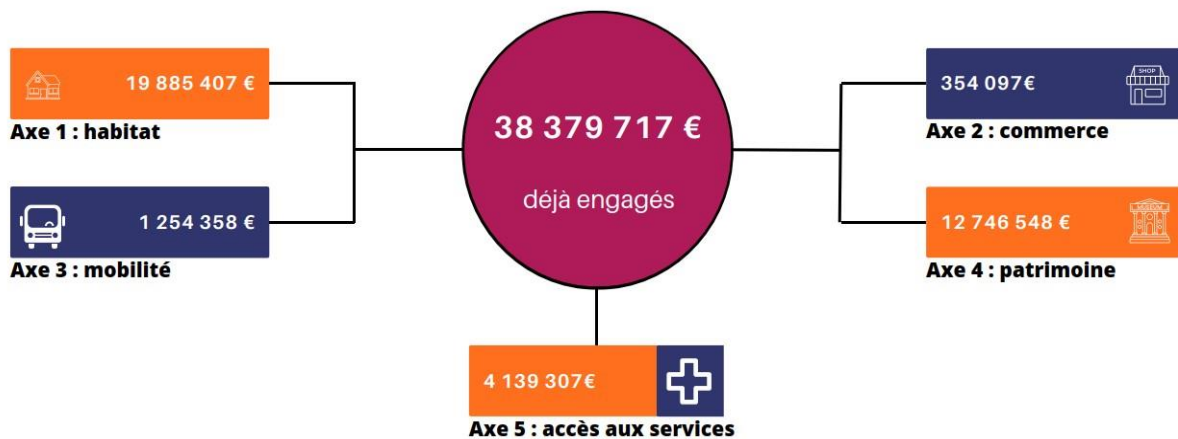
4 Cf. bilan Action logement en annexe A.

Un investissement massif

L'ensemble de ces partenaires a permis de bénéficier d'un investissement massif. **L'Etat s'est fortement engagé** notamment par des investissements pris sur les dotations de droit commun : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et sur la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Une somme totale de 38 379 717 euros, qui regroupe l'ensemble des partenaires financiers, a déjà été engagée sur la phase 1.

Le schéma suivant décrit la répartition de ce montant par axe :





Projet emblématique

Musée du Gévaudan



17 000 visiteurs

depuis son ouverture - fin 2022

Le musée du Gévaudan, ouvert en 2022, rencontre un succès qui ne se dément pas, avec plus de 12 000 visiteurs accueillis les deux premiers mois après son ouverture. Situé en cœur de ville, il s'agit d'un levier fort de la stratégie de revitalisation du centre-ville. Il accueille des collections permanentes et temporaires. De nombreuses manifestations s'y déroulent.



11 312 363 €

engagés pour créer ce projet



Projet emblématique

Rénovation de l'immeuble la Chicquette



Un accompagnement
financier par
Action logement

Bâtiment situé rue des écoles (à 50 m de l'entrée directe du cœur de ville). Constitue une solution intéressante en termes de localisation et de diversité de public à accueillir. Le projet est mené par la SA Polygone (bailleur social) et porte sur la création de 9 Maisons de ville accolées (5 T4 et 4 T3 en PLUS et PLS).

1 904 162 €
engagés pour rénover cet
immeuble

Impact du programme sur les investissements privés

La dynamique portée par Action cœur de ville 1 a permis d'impulser **l'arrivée de nouveaux investisseurs privés.**

Dans cette deuxième phase d'Action cœur de ville, deux porteurs de projets privés participent à la revitalisation de la ville en restaurant en logement des anciens bâtis à haute valeur patrimoniale situés en cœur de ville. Ces réhabilitations permettent à une nouvelle catégorie de population de se réappropriier le centre-ancien. **L'enjeu est d'accompagner et de renforcer ces investissements privés en complément de la politique d'aménagement menée par la commune.**

Les actions programmées dans l'avenant s'inscrivent dans cette dynamique de renforcement et d'élargissement de partenaires privés pour mener à bien la réhabilitation de logements.

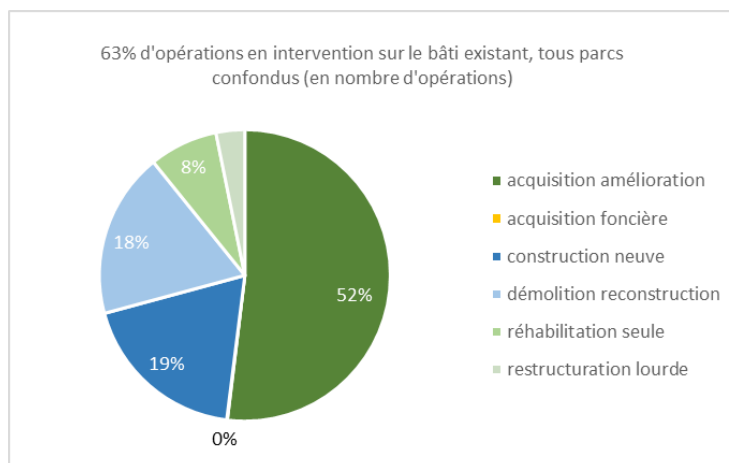
Annexe A : aides Action logement sur la période 2018-2022.

23 rue de la Chicanette	Acquisition / amélioration de 9 logements.	2019-2022
8 avenue de la gare	Construction de 33 logements (LLS) et 16 PSLA (prêt Court Terme)	2020-2023
4 avenue du père Coudrin	Construction de 16 logements	2019-2023
7 rue Mr De Ligonnes – Résidence intergénérationnelle	Acquisition / amélioration de 32 logements	2021-2023
Soit, 5.534.166 € engagés pour financer 5 opérations (avec le PSLA), soit 106 nouveaux logements produits		

Bilan 2018-2022 Action Logement

<https://www.calameo.com/read/0071184410a7ecf9e39cd>

Les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



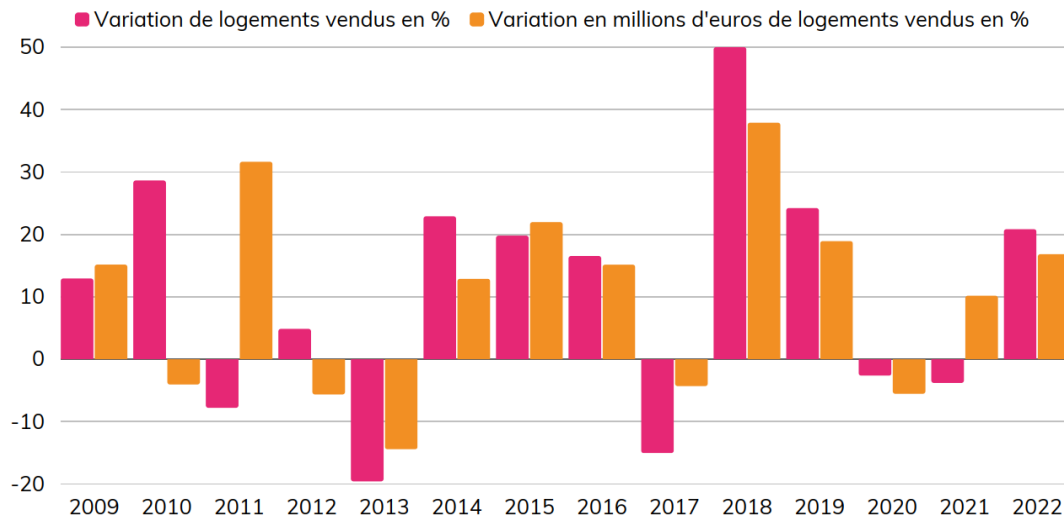
Les financements évoluent pour accompagner la trajectoire bas carbone des maitres d'ouvrage et rehausser les exigences environnementales des projets en amplifiant l'accent déjà mis sur l'intervention sur le bâti existant.

Annexe B : Données sur le logement à Mende.

Déclaration d'intention d'aliéner déposée sur la commune de Mende

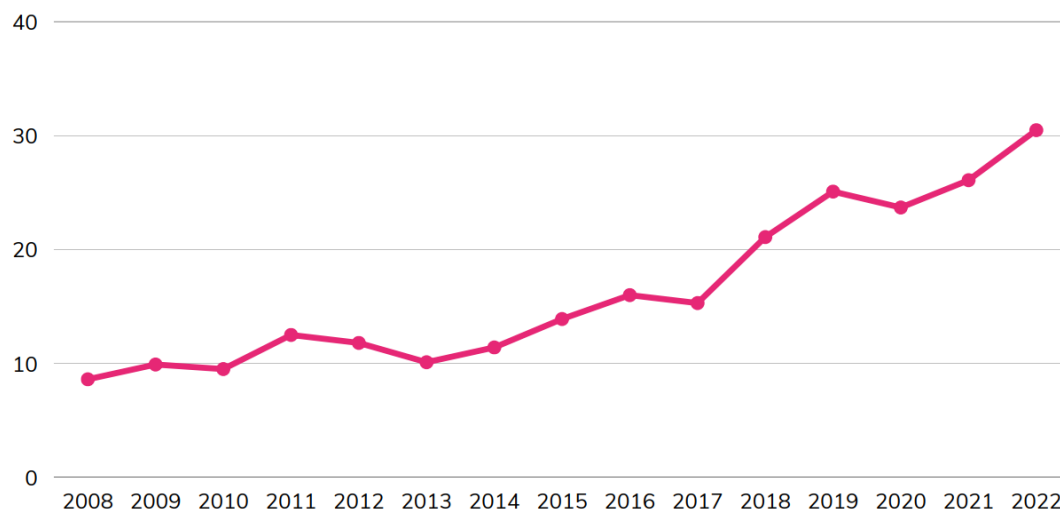
ANNEES	NOMBRE	MONTANT
2008	62	8 682 624,18
2009	70	9 966 602,46
2010	90	9 541 409,83
2011	83	12 569 294,86
2012	87	11 829 168,25
2013	70	10 102 695,63
2014	86	11 433 941,26
2015	103	13 909 767,03
2016	120	16 057 966,60
2017	102	15 371 991,00
2018	153	21 119 428,19
2019	190	25 193 479,00
2020	185	23 768 295,50
2021	178	26 116 691,00
2022	215	30 580 375,00

Taux de variation d'une année sur l'autre de logements vendus entre 2009 et 2022 à Mende



Source : déclaration d'intention d'aliéner

Montant en millions d'euros des logements vendus de 2008 à 2022 sur Mende



Source : déclaration d'intention d'aliéner

Annexe C : bilan banque des territoires

NOM Projet	Axe du programme	Montant CDC (k€)	Coût total Projet(k€)
ACV-48-MENDE-MON CENTRE VILLE A UN INCROYABLE COMMERCE	2- Commerce	8,0	53,9
Etude sur la requalification et les nouveaux usages des espaces et bâtiments patrimoniaux en coeur de ville à destination d'hébergement touristiques innovants.	1- Habitat	10,7	10,7
étude sur la requalification et les nouveaux usages des espaces et bâtiments patrimoniaux en coeur de ville à destination d'hébergement touristiques innovants.	1- Habitat	18,0	18,0
48-CC COEUR DE LOZERE- ACV SOLUTION NUMERIQUE	2- Commerce	19,2	
Mission SGREEN	Axe Transversal Innov	23,5	
étude sur la requalification et les nouveaux usages des espaces et bâtiments patrimoniaux en coeur de ville à destination d'hébergement touristiques innovants.	1- Habitat	24,0	24,0
Etude ilot analyse dureté foncière	4- Urbanisme	26,0	
48- CC COEUR DE LOZERE- COFINANCEMENT ACV POSTE MANAGER DE COMMERCE	2- Commerce	40,0	61,5
Etude circulation, stationnement	2- Dev éco	45,3	45,3
R - ENTRÉE AU CAPITAL SAS FONCIÈRE COMMERCES FOCCAL	2- Commerce	140,6	-
		355,2	

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

17 Fiches-actions en cours :

Fiche action 1.1

Titre du projet	Prolongation OPAH RU
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	Signature le 11/07/2019
	Applicable à compter du 1 ^{er} janvier 2020
Description générale	<p>Par convention du 20 octobre 2016, une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain est mise en place sur une partie du territoire de la commune de Mende qui couvre l'avenue Foch et le centre ancien délimité par les Boulevards Lucien Arnaud /Théophile Roussel / Henri Bourillon / Soubeyran. La convention est d'une durée de 5 ans (2016-2021).</p> <p>Dans un contexte marqué par des problématiques et enjeux identiques qui concerne le périmètre intercommunal, s'ajoutent des difficultés spécifiques au centre ancien comme une population plus fragile ainsi qu'un parc de logements plus important en volume et plus dégradé.</p> <p>Cette convention fixait les objectifs de logements à réhabiliter et les engagements financiers de chaque partenaire de la convention.</p> <p>Au-delà des leviers incitatifs de rénovation de l'habitat en direction du parc privé de logements est également mis en place une procédure plus coercitive au travers d'une opération de restauration immobilière (ORI).</p> <p>Le 25 septembre 2018, la Ville de Mende et la CCCL signent la convention « Cœur de ville » et bénéficient ainsi de toutes les dispositions du programme (partenariat associé à l'opération).</p> <p>En parallèle, l'atelier de territoire « patrimoine et aménagement » mené sur ce territoire permet de souligner que l'«attractivité » du territoire se joue à travers la solidarité – complémentarité de toutes les échelles territoriales (le cœur de ville, la commune et l'intercommunalité) et notamment sur un axe fort : l'habitat et le logement. Le diagnostic met en évidence l'inadaptation du logement notamment du (des) centre-ville(s) sur une multitude d'aspects (confort d'usage, espaces extérieurs, solution de stationnement, accessibilité...) et note des besoins (rendre attractif, déficit T3 et T4, par ailleurs nécessité de solutions de logements adaptées pour des jeunes) tout en soulignant l'existence d'un potentiel fort à exploiter.</p> <p>La loi Elan du 23 novembre 2018 prévoit notamment la transformation des périmètres « Cœur de Ville » en « ORT » (Opération de revitalisation de territoire) au travers la signature d'un avenant à la convention Cœur de Ville »</p>

initiale. Cette transformation entraîne prorogation de l' OPAH RU», qui vaut avenant n°2 à la convention initiale

La présente Fiche action, vise à fixer le cadre de l'OPAH RU prorogée qui fait partie intégrante des actions déployées au titre de l'axe 1 pour la période allant de janvier 2020 à décembre 2024.

Objectifs

L'article 5 de l'avenant n°1 à la convention initiale est modifié ainsi qu'il suit :

Concourir à l'attractivité de l'habitat et du logement à travers l'amélioration du confort d'usage, la performance énergétique, l'accessibilité, l'aspect et l'intégration du bâti dans son environnement.

Ces objectifs se traduisent par des objectifs distincts selon les « catégories de travaux » et de propriétaires (Occupants ou Bailleurs) :

P O	Travaux lourds	PO modestes ou très modestes	2	Soit 10/ 5 ans
	Travaux pour la sécurité et la salubrité	PO modestes ou très modestes	0	
	Travaux lutte contre la précarité énergétique	PO très modestes	1	Soit 5 / 5 ans
		Po modestes	1	Soit 5 / 5 ans
	Nombre de dossiers par an			9
P B	Vacant ou transformation d'usage	Travaux lourds	6	Soit 30 / 5 ans
		Travaux pour réhabiliter un logement dégradé	0	
		Transformation d'usage	1	Soit 5 / 5 ans
	Occupé	Travaux pour la sécurité et la salubrité	0	
		Travaux à la suite d'une procédure RSD ou contrôle de décence	0	
	Travaux lutte contre la précarité énergétique			3

	Nombre de dossiers par an	10	Soit 50 / 5 ans			
	Les objectifs globaux sont évalués à 19 logements par an soit 95 logements sur 5 ans.					
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes Coeur de Lozère					
Partenaires locaux	prestation d'animation externalisée OPAH RU + prestataire ORI					
Coût total	Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement pour les travaux de l'opération tous financeurs confondus sont de : 2 236 875 €					
Financements prévisionnels	L'article 6 de l'avenant n°1 à la convention du 20 octobre 2016 est modifié ainsi qu'il suit :					
	1. <u>Financement de l'Anah (sous réserve de l'instruction et de la validation des dossiers par l'Anah) :</u>					
	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<u>AE prévisionnel</u>	288 748 €	288 748 €	288 748 €	288 748 €	288 748 €	1 443 740 €
<u>dont travaux</u>	258 975 €	258 975 €	258 975 €	258 975 €	258 975 €	1 294 875 €
<u>dont aides ingénierie</u>	29 773 €	29 773 €	29 773 €	29 773 €	29 773 €	148 865 €
	Le montant de l'aide à l'ingénierie est fixé à : 29 773 € par an					
	2. <u>Financement de la Communauté de communes , maître d'ouvrage:</u>					
	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<u>AE prévisionnel</u>	201 846 €	201 846 €	201 846 €	201 846 €	201 846 €	1 009 230 €
<u>dont travaux</u>	165 900 €	165 900 €	165 900 €	165 900 €	165 900 €	829 500 €
<u>dont aides ingénierie</u>	35 946 €	35 946 €	35 946 €	35 946 €	35 946 €	179 730 €
	Le montant de l'aide à l'ingénierie est fixé à : 35 946 € par an.					
	3. <u>Financement du Conseil Départemental de la Lozère:</u>					

	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<u>AE prévisionnel</u>	4 438 €	4 438 €	4 438 €	4 438 €	4 438 €	22 190 €
<u>dont travaux</u>	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
<u>dont aides</u>						
<u>ingénierie</u>	1 438 €	1 438 €	1 438 €	1 438 €	1 438 €	7 189 €

Le

montant de l'aide est de 500 Euros par PO très modeste et de 250 Euros par PO modeste pour les investissements d'économie d'énergie.

Le montant de l'aide à l'ingénierie pour le « suivi animation » est de 20 % du coût total du marché.

4 Engagement de la région Occitanie sur la rénovation énergétique

Dans le cadre de la Stratégie Région à Energie Positive, la Région Occitanie a engagé une politique ambitieuse en faveur de la rénovation énergétique. Ainsi, l'objectif de la Région Occitanie est de rénover chaque année, 52 000 logements d'ici 2030 puis 75 000 au-delà.

A ce titre, la Région Occitanie a créé, au 1er janvier 2021, le service public régional de la rénovation énergétique des logements, « Renov'Occitanie », dont l'objectif est de faciliter le passage à l'acte des ménages. Renov'Occitanie vise à rendre accessible à tous le chantier de la rénovation énergétique en complémentarité des dispositifs existants et de leurs évolutions.

La Région Occitanie co-finance et anime le réseau des guichets Renov'Occitanie. Une trentaine de structures ont été retenues pour assurer la couverture totale du territoire régional et déployer une offre de service public homogène. L'ensemble des ménages d'Occitanie peut ainsi bénéficier d'informations et de conseils personnalisés indépendants et gratuits.

La Région Occitanie accompagne les ménages, hors public Aides ANAH- Ma Prime Renov Sérénité bénéficiant déjà d'un accompagnement de qualité, qui souhaitent réaliser un audit énergétique et bénéficier d'un accompagnement aux travaux. L'aide de la Région est directement déduite de la facture adressée au particulier pour un reste à charge de 570 € TTC (90 € TTC pour l'audit et 480 € TTC pour l'accompagnement aux travaux).

Ce parcours permettra au ménage, sous certaines conditions, d'accéder à une offre de financement au moyen d'un prêt bonifié par la Région pour la réalisation des travaux.

Enfin, les ménages modestes et très modestes peuvent également bénéficier d'une caisse d'avance de subvention pour amortir les décaissements auprès des entreprises et éviter à ces publics de réaliser l'avance de fonds

Les articles de la convention initiale et de l'avenant n°1, qui n'ont pas été modifiés par cet avenant n°2 ORT restent d'application et notamment l'article

	10 de la convention initiale, relatif à la révision et/ou résiliation de la convention ainsi que les articles 7 et suivants relatifs à la conduite de l'opération (comité de pilotage, comité technique).
	De nouvelles opérations de restauration immobilière (ORI) seront potentiellement engagées à l'issue de l'étude Identification d'îlot – ou partie d'îlot.
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Nombre de dossier de demande financement par catégorie de travaux et nature du propriétaire par année.
Indicateurs de résultat	Poursuite de l'article 7.3 Évaluation et suivi par le prestataire de la mission d'aide à l'ingénierie

Le périmètre l'OPAH RU



Fiche action 1.2

Titre du projet	MEVA : Opération façades, mise en valeur architecturales
Type de projet	Action
Axe de rattachement	1,4
Date de signature	11/07/2019
Description générale	<p>Les propriétaires souhaitant rénover une porte ancienne dans les règles de l'art, ou retrouver le cachet d'un mur enduit de chaux bénéficient de l'accompagnement de la communauté de communes Cœur Lozère.</p> <p>Une commission se réunit tous les trois mois pour statuer sur les demandes portant exclusivement sur des travaux d'extérieur. Elle dispose d'une enveloppe de 150 000 Euros par an.</p> <p>Le bien à rénover doit être situé dans le périmètre de protection, obéissant donc à des prestations spécifiques dictées par le service départemental de l'architecture et du patrimoine. Si tel est le cas, le bâtiment doit avoir été construit avant 1948. La communauté de communes Cœur de Lozère subventionne selon les prescriptions prévues (règlement voté fin 2017) sur l'autorisation de travaux 5 déclaration préalable ou permis de construire) et sur la fiche des recommandations techniques du STAP signées par le propriétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ravalements de façades - Les réfections de couverture en Lauze - Les restaurations de portes anciennes - Les réfections de cours intérieures et cages d'escaliers du périmètre, si elles demeurent accessibles au public pendant 5 années - Les réfections et restaurations de menuiserie - Les réfections et restaurations de ferronneries
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration et sauvegarde du patrimoine ancien
Maitre d'ouvrage	Communauté de Communes Cœur Lozère
Partenaires locaux	STAP, CAUE
Coût total	<p>Investissement : 150 000 Euros / an X</p> <p>3ans = 450 000 Euros</p> <p>Si 4 ans = 600 000 Euros</p> <p>Si 5 ans = 750 000 euros</p>
Financements prévisionnels	Financement de l'action : CCCL uniquement
Date de lancement	2020
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs résultat	de Nombre de projet / demande de financement dans le cadre du programme

Titre du projet	RESIDENCE LE BRESSAL Réaménagement d'une friche industrielle ; construction de 49 logements sociaux Avenue de la Gare – MENDE
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 1 : Habitat 1.4 – Construction de la résidence « Le Bressal »
Date de signature	06/2021
Description générale	<p>Le projet, en cours de réalisation, se trouve sur les parcelles AY 485 et 487 situé dans le quartier de la gare à Mende, sur une friche industrielle, ancienne propriété de la SNCF.</p> <p>La SA Polygone, bailleur social, a manifesté son intérêt d'acquérir ce bien pour la création de logements sociaux. Le programme consiste en la construction de 49 logements, dont 16 en accession sociale à la propriété par le biais du PSLA et de 33 en locatifs financés en PLAI, PLUS et PLS, permettant ainsi une plus grande mixité sociale. Il sera proposé des logements de types II, III et IV avec caves et garages individuels fermés tant pour l'accession que pour la location.</p> <p>Le site a connu deux périodes distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au XIXème siècle, le site comportait des terres labourables, jardins, maisons et loges à cochons. - A la fin des années 1860, les propriétaires des parcelles sont expropriés pour la construction de la ligne par la Compagnie des Chemins de Fer qui deviendra la SNCF. Le site est alors utilisé pour des activités ferroviaires de transport et de stockage de marchandises. <p>Le site bénéficie d'un emplacement idéal proche des commerces et du cœur de ville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la position stratégique d'une friche industrielle • Construction de logements à proximité du cœur de ville • Création de logements de qualité en assurant une diversité sociale et intergénérationnelle
Maitre d'ouvrage	Interrégionale POLYGONE
Partenaires locaux	Interrégionale POLYGONE Commune de MENDE ETAT Banque des territoires Caisse d'Epargne France relance Région Occitanie Action Logement Ademe
Coût total	9 546 330 € TTC
Financements prévisionnels	Prêts : - Banque des Territoires : PLUS, PLAI et PLS

	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'Épargne : PSLA - Action Logement Subventions : - France Relance - Action Logement - Région Occitanie - Commune de Mende - Ademe Fonds propres
Date de lancement	OS : septembre 2021
Date de livraison	2 ^{ème} semestre 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Ordres de service : 06/09/2021 - Livraison prévisionnelle : avril 2024 - Gros-Œuvre, Clos Couvert terminés - Travaux de second œuvre en cours - Aménagements des abords : Octobre 2023 - Commercialisation des PSLA à 100% - Enregistrement des demandes locatives
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur le marché locatif de 33 logements et de 16 logements en accession • Mixité sociale (PLAI/PLUS/PLS/PSLA) • Prise en compte des contraintes architecturales et environnementales • Qualité des logements produits (Confort – label NF Habitat)

Titre du projet	RESIDENCE PERE COUDRIN Réhabilitation et agrandissement de 17 logements locatifs sociaux Avenue du Père Coudrin – MENDE
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 1 : Habitat 1.5 - Construction de la Résidence « Père Coudrin »
Date de signature	06/2021
Description générale	<p>Le terrain se trouve à l'entrée Est de la Ville de MENDE, Avenue du Père Coudrin, sur le site de l'ancienne caserne de gendarmerie. Il reste aujourd'hui l'ancien bâtiment principal qui a fait l'objet d'une réhabilitation en 2017 par POLYGONE et accueille 24 logements locatifs.</p> <p>Le nouveau projet se situe sur une partie de la parcelle AT 361 sur laquelle étaient installés les garages et autres dépôts de la gendarmerie.</p> <p>Le site bénéficie d'un emplacement idéal au cœur de la ville et proposera des logements de qualité.</p> <p>La SA Polygone, bailleur social, a manifesté son intérêt d'acquérir ce bien à la Ville de MENDE pour la création de logements locatifs sociaux. Le programme consiste en la construction de 17 logements financés en PLAI, PLUS et PLS, proposant ainsi une plus grande mixité sociale et intergénérationnelle sur ce site. Les logements seront de types II, III et IV avec caves, jardins pour les logements en RDC et balcons pour ceux en étage. Un stationnement sécurisé sera mis à disposition de chaque logement.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de l'ancienne caserne de gendarmerie abandonnée • Construction de logements en cœur de ville • Construction de logements de qualité en assurant une diversité sociale et intergénérationnelle • Label NF Habitat
Maitre d'ouvrage	Interrégionale POLYGONE
Partenaires locaux	Interrégionale POLYGONE Commune de MENDE ETAT Banque des territoires Région Occitanie Action Logement
Coût total	2 097 515 €TTC
Financements prévisionnels	<p>Prêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque des Territoires : PLUS, PLAI et PLS - Action Logement <p>Subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action Logement - Région Occitanie - Commune de Mende <p>Fonds propres</p>
Date de lancement	OS : janvier 2022

Date de livraison	4ème trim 2023
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Ordres de service : 10/10/2022 - Livraison prévisionnelle : novembre 2023 - Gros œuvre, Clos Couvert terminés - Travaux de second œuvre en cours - Aménagement des abords : septembre 2023 - Enregistrement des demandes de logements
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur le marché locatif de 17 logements locatifs sociaux • Mixité sociale (PLAI/PLUS/PLS) • Prise en compte des contraintes architecturales et environnementales • Qualité des logements produits (Confort – label NF Habitat – label HSS)

Fiche action 1.8

Titre du projet	HABITAT ET HUMANISME : Réhabilitation d'une partie du bâtiment du grand séminaire pour une offre de 32 logements sociaux
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Février 2023
Description générale	Création d'une résidence de 32 logements sociaux (PLAI et PLUS), à destination des familles monoparentales, jeunes en insertion/formation, soignants, jeunes couples... Cette résidence sera intégrée aux 2ème et 3ème étages du bâtiment du grand séminaire. Ce bâtiment patrimonial construit au XVIIe siècle au centre-ville de Mende abrite aussi la maison diocésaine et l'IFSI IFAS, (établissement de formation de professionnels de santé). La partie de bâtiment, objet du présent projet, fait l'objet d'un bail à réhabilitation avec le diocèse pour une durée d'environ 50 ans. Au sein de la résidence, des espaces communs favoriseront la rencontre et la convivialité entre les locataires, une dynamique d'ouverture sur le quartier sera impulsée pour participer à la vie locale et favoriser l'inclusion des locataires.
Objectifs	Réhabilitation et transformation en logements d'une partie de la maison diocésaine de Mende.
Maitre d'ouvrage	Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)
Partenaires locaux	Habitat & Humanisme Aveyron Lozère : gestion de la résidence Etat Action logement Caisse des dépôts Ville de Mende Région
Coût total	3 879 341 € (TTC et honoraires/ études incluses)
Financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Subvention PLAI : 113 400 € + 63 000 € (bonus Etat) ➤ Prêt CDC PLAI : 710 050 € ➤ Subvention PLUS (22 000 €) ➤ Prêt CDC PLUS (449 471 €) ➤ Action Logement 1 163 650 € (subvention et prêt)
Date de lancement	Fin 2021
Date de livraison	Fin 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maitrise d'œuvre sélectionnée ➤ Avant-Projet Sommaire réalisé ➤ Avant-Projet Définitif réalisé ➤ Permis de construire accordé
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de logements loués ➤ Nombre de personnes dans les logements

Fiche action 2.6

Titre du projet	Consolidation du poste de manager de commerce de centre-ville
Type de projet	action
Axe de rattachement	2 favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Septembre 2021
Description générale	<p>Poursuite du travail engagé depuis le recrutement du manager lors de la phase ACV1.</p> <p>Le poste est rattaché à l'Office de Commerce qui emploie le Manager de commerce à temps partiel.</p> <p>Ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre d'une stratégie de développement/dynamisation du commerce pour attirer de nouvelles enseignes et développer des actions de prospection/négociations visant au maintien du commerce de proximité ● Encourager la fréquentation par la mise en place d'animations, événements publics et opérations commerciales en concertation avec le bureau "Animations" de l'Office de Commerce ● Proposer un accompagnement adapté aux porteurs de projet : information sur les aides financières, les locaux disponibles, les acteurs locaux de l'accompagnement... ● Identifier et sensibiliser les propriétaires de locaux commerciaux vacants pour encourager la remise en location de ces espaces. ● Jouer un rôle d'interface entre la communauté de communes, les commerçants, les partenaires consulaires et autres instances intervenant dans la vie du commerce et des services locaux ● Mener une politique dynamique et structurée de communication et de marketing du commerce autour du centre-ville ● Développer et promouvoir de nouveaux outils (boutiques à l'essai, boutiques éphémères, solutions de fidélisation...) au service de l'attractivité du territoire ● Commercialiser le dispositif de chèque cadeau local auprès des particuliers, des associations et des entreprises.
Objectifs	Redynamisation du commerce de proximité en cœur de ville, par l'intervention d'un professionnel dédié à la coordination et à la mise en œuvre d'actions concrètes.
Maitre d'ouvrage	Office de Commerce Coeur de Lozère
Partenaires locaux	
Coût total	32 750 € TTC/an (salaire et charges sociales)
Financements prévisionnels	Poste financé par l'Office de Commerce
Date de lancement	Juin 2023
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<p>Évaluation régulière établie par l'Office de commerce</p> <p>Établissement d'un rapport d'activités annuel de l'Office de Commerce, présenté en conseil communautaire.</p>

Indicateurs résultat	de Mesure des ouvertures/fermetures des commerces en centre-ville Adhésion des commerçants aux différents projets engagés et définis par la commune et la communauté de communes. Quantité et qualité des animations proposées Chiffre d’Affaires su la vente de chèques cadeaux
-------------------------	---

Fiche action 3.1

Titre du projet	Aménagement de lieux de stationnement
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 : mobilité
Date de signature	11/07/2019
Description générale	<p>Les enjeux de mobilité sont déterminants pour l'attractivité des commerces du cœur de ville. L'offre de stationnement, en complément du transport collectif, fait partie intégrante de la stratégie commerciale et environnementale. L'aménagement de stationnements est un levier qui favorise la fréquentation du cœur de ville tout en laissant une place significative aux piétons.</p> <p>L'objectif a été de restreindre les zones de stationnement au cœur de ville en proposant des stationnements gratuits dans sa périphérie immédiate.</p> <p>De nouveaux aménagements sont programmés et viendront compenser les emplacements supprimés au profit de la mobilité douce.</p>
Objectifs	<p>Fonctionnement, nouvelle organisation du stationnement :</p> <p>Augmenter le nombre de places de stationnements (dont celles gratuites) suite à la suppression de quelques places sur quelques avenues dans le cadre de la politique des mobilités douces en rapport avec les besoins du centre-ville et de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension du Parking du Pré Vival en 2023-2024 : + 20 places au Nord - Extension du parking de la cité administrative 2023 : + 15 places -
Maitre d'ouvrage	Commune de Mende
Partenaires locaux	Etat, CD48
Coût total	Total investissement : 455 000 € HT
Financements prévisionnels	<p>Extension Parking du Pré Vival : 230 000 E HT</p> <p>Parking Cité administrative : prévisionnel 125 000 € HT</p>
Date de lancement	Premier semestre 2023
Date de livraison	Premier trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	Parking PréVival : acquisition foncière réalisée Tavaux 2020/2021
Indicateurs résultat	de + 35 places de stationnement créées en centre-ville

Fiche action 3.2

Titre du projet	Aménagement et sécurisation, secteur du Rond-point de Berlière
Type de projet	action
Axe de rattachement	3
Date de signature	11/07/2019
Description générale	L'opération de mise en sécurité et aménagements piétonniers au niveau du rond-point de Berlière et de la rue de l'Espérance vise à proposer un nouveau cheminement piétonnier en un lieu de passage très fréquenté par les jeunes lycées et étudiants (proximité Collège Bourillon, Lycée Chaptal et direction –Lycée Notre Dame) et aménagement routier du rond-point afin d'améliorer la fluidité des véhicules et la visibilité. C'est aussi un lieu de passage fort en direction des gares routière et ferroviaire.
Objectifs	Améliorer la mobilité douce, sécuriser la circulation routière et piétonnes sur la rue de l'Espérance ainsi que sur un carrefour stratégique
Maitre d'ouvrage	Commune de Mende
Partenaires locaux	ABF
Coût total	480000 TTC
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2019
Date de livraison	Debut 2024
Indicateurs d'avancement	Acquisition du bien Réalisation des travaux Mise en sécurité du carrefour Création de parkings Mise en sécurité de la rue de l'Espérance
Indicateurs résultat	de Fin des travaux de mise en sécurité

Fiche action 3.5

Titre du projet	Schéma des mobilités douces de la ville de Mende
Type de projet	Etude, Action
Axe de rattachement	Axe 3 : mobilité 3.
Date de signature	Février 2023
Description générale	<p>En lien avec notamment l'ouverture de la rocade ouest où il a été décidé de réaliser un schéma général des mobilités douces dans la ville de MENDE, avec une étude qui se déroulera en 2 phases :</p> <p>- phase 1 : <u>analyse des voies structurantes de la ville</u> : relevés géométriques (pentes et profils en travers) et mesures de trafic afin de recenser les trafics moyens journaliers annuels et des trafics aux heures de pointes sur ces voies primaires.</p> <p>Le but est ensuite de définir différents scénarios possibles de changements dans le plan de circulation de la ville, dans le but de pouvoir « libérer des espaces » pour les piétons et les vélos (par exemple, en mettant une avenue actuellement à double sens, en sens unique sur une voie, pour faire une piste cyclable sur l'autre voie).</p> <p>- phase 2 : <u>Définition d'un schéma des mobilités douces dans un cadre de démocratie participative</u> : en concertation avec la population, des réunions publiques seront organisées pour présenter et analyser les scénarios proposés en phase 1 (cf. fiche action - démocratie citoyenne, comité consultatif citoyen et conseil de quartier), et des aménagements expérimentaux pourront aussi être mis en place (piste cyclables provisoires par exemple) ; après validation de ces aménagements et un bilan de la concertation réalisé, un schéma général des mobilités douces sera défini.</p> <p>L'étude, outre la définition du schéma, prévoit la mise en œuvre d'aménagements définitifs avec des travaux chiffrés qui seront prévus dans un PPI (plan pluriannuel d'investissements). L'étude encore en cours a permis d'identifier qu'il serait opportun de conforter la liaison douce entre l'hôpital et le centre-ville.</p>
Objectifs	Favoriser l'usage des modes doux dans la ville, en réalisant des aménagements dédiés aux cyclistes et trottinettes, ainsi que des espaces piétonniers élargis, sécurisés et mis en valeur par une végétalisation (plantations d'arbres en alignements par exemple).
Maitre d'ouvrage	Commune de Mende
Partenaires locaux	
Coût total	60 000 € HT (72 000 € TTC) au total pour l'étude BE privé spécialisé et l'AMO (CEREMA de Montpellier) ; à définir ensuite le montant des travaux pour les aménagements (pistes cyclables, trottoirs...)
Financements prévisionnels	Région Occitanie CD48
Date de lancement	Printemps 2022
Date de livraison	Automne 2023

Indicateurs d'avancement	Rendu phase 1 Phase de concertation Rendu phase 2 Validation du schéma par l'assemblée délibérante
Indicateurs résultat	de Approbation du schéma des mobilités douces de la ville de MENDE

Fiche action 4.1

Titre du projet	Aménagement et réparation des rues du Centre Ancien
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axes 4 et 3
Date de signature	11/07/2019
Description générale	<p>La ville de Mende va entreprendre des travaux de réfection des revêtements de sols du centre-ville. Certaines rues piétonnes ont besoins d’être remise en valeur. Outre l’embellissement du centre-ville, la réfection de ces pavés améliore la sécurité des piétons en rendant les ruelles beaucoup moins glissantes.</p> <p>L’essentiel des actions d’investissements sur les nouvelles rues ont été réalisées jusqu’à fin 2022. Ce travail de longue haleine se poursuit avec la réfection des pavages les plus anciens qui avaient été mis en place dans les années 2000.</p>
Objectifs	<p>Harmoniser progressivement l’ensemble du revêtement des sols du centre historique pour conforter l’image / cadre de l’ancien.</p> <p>Rendre plus agréable la déambulation dans les rues du centre-ancien de Mende.</p>
Maitre d’ouvrage	Commune de Mende
Partenaires locaux	Néant
Coût total	Investissement : 250 000 euros en montant pluriannuel sur cinq ans.
Financements prévisionnels	Etat partenaire potentiel , Département, Commune
Date de lancement	2021
Date de livraison	2028
Indicateurs d’avancement	
Indicateurs de résultat	

Fiche action 4.5

Titre du projet	végétalisation du centre-ville : 1ere phase : aménagement du Bressal
Type de projet	Action
Axe de rattachement	4
Date de signature	Septembre 2021
Description générale	<p>Dans le cadre de la démarche Sgreen et suite à l'étude sur le potentiel de végétalisation du centre-ville financée à 100 % par la Banque des Territoires ; le Bureau Even Conseil a proposé plusieurs pistes et notamment l'aménagement du secteur du Bressal.</p> <p>Le square du Bressal se situe en bordure du Lot le long d'une promenade qui suit le parcours de la rivière et longe toute la ville du Chapitre à Fontanilles. L'intervention du square poursuit l'objectif de réaménagement de tout le parcours qui touche entre autre l'ancien pont Notre Dame.</p> <p>Cet espace déjà structuré a un potentiel paysager inexploité. Aujourd'hui il a un aspect trop minéral et le but de l'intervention est de l'embellir à travers une végétalisation du site avec la plantation d'espèces locales pour créer une frange arborée et accompagner le cheminement, la création d'une vaste pelouse avec des espaces « d'ombre » et des espaces « de soleil », support de différents usages (pique-nique, hamacs, etc.). L'intervention prend en compte les contraintes d'inondabilité et prévoit tant que possible une désimperméabilisation grâce à l'utilisation de matériaux semi-perméables ou perméables pour conserver les fonctions de l'espace et leur apporter une fonctionnalité environnementale. Il est prévu, en outre, le remplacement et la relocalisation des anciens wc avec des toilettes automatiques.</p> <p>Il est également prévu l'achat d'une parcelle privée sur laquelle se trouve une maison d'habitation. Localisée en zone rouge du PPRI, dès son acquisition sa démolition est envisagée.</p> <p>En complément, la ville souhaite mener une action de végétalisation de son centre ancien (mise en valeur de places et placettes, verdissement de certaines rues)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des projets de végétalisation - Offrir un espace de détente végétalisé et diversifié proche du cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Commune de Mende
Partenaires locaux	Etat Banque des territoires Ville de Mende
Coût total	192 300 € HT soit 230 760 € TTC pour l'aménagement du Bressal Financements prévisionnels : Etat / Département Acquisition (100 000 €) et démolition du bâti dans le cadre PPRI.
Financements prévisionnels	Financeurs potentiels : Etat, Leader
Date de lancement	Début 2021
Date de livraison	Année 2024
Indicateurs d'avancement	Rendu de l'étude d'Even conseil Choix des priorités ment du Bressal :

Indicateurs résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité - Etablissement du levé topographique - DCE - Appel d'offre - Réalisation des travaux <p>de Aménagement d'un espace de convivialité végétalisé proche du centre-ville, du Pont notre dame et de la promenade du Lot</p>
-------------------------	--

Fiche action 5.2

Titre du projet	EDML, projet d'auditorium et mise en accessibilité
Type de projet	Etude en cours
Axe de rattachement	Axe 5 : accès aux services
Date de signature	Septembre 2021
Description générale	<p>Créée en 1990 pour répondre à des enjeux d'aménagement du territoire et de démocratisation de la musique, l'Ecole Départementale de Musique de Lozère –EDML- a su s'adapter en délocalisant son enseignement sur 12 antennes pédagogiques réparties sur le département. La qualité de sa structuration et de son enseignement sont reconnus au travers de son classement par l'Etat en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.</p> <p>L'antenne de Mende constitue le pôle d'enseignement le plus important, tant en nombre de cours et d'élèves, que par le fait que son siège social et son administration y sont installés.</p> <p>Le statut juridique de Syndicat mixte assure à l'établissement une gestion et un fonctionnement autonomes dont l'objectif est de garantir une mission de service public.</p> <p>L'EDML est constituée d'une équipe de 4 personnes qui en assure la direction et l'administration et de 40 enseignants et intervenants (soit environ 30 ETP). En 1994, le Syndicat mixte a acquis le bâtiment et le terrain sis au 13 boulevard Britexte à Mende dont la surface totale du terrain cadastrée AV 312 est de 2 555 m². Ce bâtiment compte 12 salles de cours (501 m²) ainsi que l'administration de l'EDML (114 m²). Il est classé dans les ERP de 5^{ème} catégorie.</p> <p>Chaque semaine, plus de 230 heures de cours ont lieu dans les locaux du 13 boulevard Britexte pour environ 400 élèves. Ces cours et ateliers de pratique collective sont assurés par 25 enseignants. Il est important de préciser que l'antenne de Mende accueille plus de 50 % des effectifs et propose l'intégralité des disciplines instrumentales dispensées par l'établissement.</p> <p>L'emplacement de l'EDML à Mende est idéal puisqu'il est situé à proximité des écoles primaires Jean Bonijol et Jeanne D'Arc ainsi que du centre-ville et de la gare routière.</p> <p>Le bâtiment dispose d'un parking privatif pour le personnel ainsi que d'emplacements de stationnement destinés aux usagers.</p>
Objectifs	<p>L'enjeu majeur du projet d'établissement est axé sur le développement des pratiques collectives.</p> <p>Chaque année scolaire, ce sont entre 20 et 30 manifestations qui sont organisées dans la plus grande salle de cours de l'EDML (salle n° 9 de 80 m²), et qui viennent s'ajouter aux cours et répétitions hebdomadaires de l'orchestre à cordes ou de l'atelier jazz. Le manque de salles adaptées n'autorise aucune flexibilité pour organiser des répétitions supplémentaires et oblige à des « bouleversements » dans les plannings de cours.</p>

	<p>La situation géographique centrale de l'antenne de Mende en fait un lieu de répétitions privilégié même si de nombreuses manifestations se déroulent sur les différentes antennes.</p> <p>C'est dans ce cadre-là que s'inscrivait le projet de réalisation d'un auditorium. Le surcoût estimé pour réaliser ce projet n'étant pas financé, le projet est suspendu. En revanche, la mise en accessibilité PMR du siège social et de l'antenne de Mende de l'EDML est maintenue. A ces travaux de mise en accessibilité seront couplés des travaux d'aménagement de l'étage ainsi que la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment.</p>
Maitre d'ouvrage	Syndicat mixte pour la gestion de l'Ecole Départementale de Musique de Lozère (EDML)
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les communes et communautés de communes adhérentes - Le Département de la Lozère - La Préfecture de la Lozère - La Région Occitanie
Coût total	<p>1 207 200 € TTC ont été financés pour réaliser ce projet au vu d'un préprogramme réalisé en 2019.</p> <p>Au stade de l'APS, l'estimation des travaux réactualisés nécessite un financement complémentaire de 800 000 €.</p>
Financements prévisionnels	<p>Financements acquis :</p> <p>1 207 200 € TTC pour 1 006 000 € HT)</p> <p>Département : 150900 € HT</p> <p>Région: 150900 € HT</p> <p>DSIL : 503 000 € HT</p> <p>EDML : 201 200 € HT</p>
Date de lancement	En cours
Date de livraison	En cours
Indicateurs d'avancement	<p>Arrêtés attributifs des subventions :</p> <p>Département : convention du 20/07/2020</p> <p>Région : arrêté du 27/04/2021</p> <p>DSIL : arrêté du 24/07/2020</p> <p>Désignation d'un maître d'œuvre (janvier 2021)</p> <p>Etudes topographiques, géotechniques (2021)</p> <p>Permis de construire accordé le 21/07/2022</p> <p>APS avec estimation des coûts : août 2022</p> <p>Dépôt de demandes de financements complémentaires : septembre 2022</p> <p>Consultation des services préfectoraux en vue d'une redéfinition des travaux à engager compte tenu des besoins en financement (1^{er} semestre 2023 : en cours)</p>
Indicateurs de résultat	<p>Certification de l'établissement par l'Etat (classement en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal)</p> <p>Attractivité du conservatoire et du territoire</p>

Fiche action 6-1 (fiche fortement revue, intégration de la partie logements)

Titre du projet	RUE DE LA LIBERTE Aménagement de 5 logements locatifs sociaux et création d'un espace commercial
Type de projet	action
Axe de rattachement	Axe 1 : Habitat
Date de signature	11/07/2019
Description générale	La communauté de communes Cœur de Lozère a acquis un ensemble immobilier sis rue de la Liberté dans le cœur médiéval de la ville. La collectivité est en train d'aménager un espace commercial au rez-de-chaussée de l'immeuble (fusion de deux petites entités commerciales) et a confié la réhabilitation de 5 appartements locatifs situés à l'étage à l'interrégionale POLYGONE.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de logements en cœur de ville, délaissés depuis de nombreuses années • Permettre à de nouveaux habitants de se réapproprier le cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Interrégionale POLYGONE (logement) CCCL (espace commercial)
Partenaires locaux	Interrégionale POLYGONE Commune de MENDE ETAT Banque des territoires Région Occitanie Action Logement
Coût total	Coût non déterminé
Financements prévisionnels	Prêts : - Banque des Territoires : - Action Logement Subventions : - Action Logement - Région Occitanie - Commune de Mende Fonds propres
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	- Etude de faisabilité : 2023-2024 - Engagement et fin des travaux sur l'espace commercial
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • • Mise sur le marché locatif de 5 logements locatifs sociaux en centre-ville • Mixité sociale • Prise en compte des contraintes : • Architecturales et patrimoniales

- Accès et réalisation de chantier
- Qualité des logements produits
- Surface commerciale créée
-

Fiche action 6.3 (fiche fortement actualisée)

Titre du projet	Relocalisation du restaurant inter-administratif dans l'hôtel urbain V
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 : Accès aux services
Date de signature	07 2019
Description générale	<p>Depuis le début des années 2000, le restaurant inter- administratifs (RIA) est localisé 12 Boulevard Lucien Arnaud à Mende.</p> <p>Sa localisation sur le boulevard périphérique Nord du centre-ville présente plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il génère des flux de clientèle de salariés de l'ensemble des entreprises – administrations du centre et alentours immédiats et instaure donc des habitudes / réflexes de « passages » dans le centre anciens et flânerie / fréquentations des activités commerciales alentours, - Plus globalement, le « RIA » soutien aussi les filières courtes locales au travers la gestion de ses approvisionnements en matières premières orientés filières courtes locales -agriculteurs, producteurs locaux... <p>L'exploitation du RIA est assuré par une association de gestion (l'AGRIAM) qui assure chaque année environ 30 000 repas (jusqu'à 250 repas/jour). Cuisine, salle de restaurant et annexes occupent actuellement environ 500 m2.</p> <p>Le bâtiment qui accueille actuellement le RIA a été vendu et la relocalisation du restaurant doit être envisagée rapidement. Son transfert au sein de la résidence pour personnes âgées (RPA), située Boulevard Théophile Roussel (continuité du Bd Lucien Arnault), constitue une opportunité intéressante. Finalement le transfert s'orienterait plutôt au sein de l'hôtel urbain V. La restructuration de l'hôtel urbain V va permettre ainsi la relocalisation du restaurant inter-administratif, l'extension des locaux du conseil régional (situés actuellement dans ce bâtiment.) ainsi que la montée en gamme d'une partie de l'hôtel existant. En effet, la partie hôtel peu exploitée actuellement fera l'objet d'une restauration et d'une montée en gamme répondant à un besoin du territoire par un opérateur privé.</p>
Objectifs	<p>Le transfert au sein de l'hôtel urbain V, dans le centre-ville présente de nombreux avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des habitudes pour la clientèle, - Proximité parking, - Retombées indirectes pour les activités du Cœur de Ville,
Maitre d'ouvrage	L'Etat, la région et un opérateur privé.

Partenaires locaux	
Coût total	Non définis
Financements prévisionnels	
Date de lancement	Mars/avril 2019
Date de livraison	Fin 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Va - Validation du projet - Consultation des entreprises - Délivrance des permis - Engagement des travaux - Occupation des locaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chambres loués - Taux de fréquentation du RIA

Fiche action 6.5

Titre du projet	Rationaliser la signalétique du centre-ville
Type de projet	Action
Axe de rattachement	3,5
Date de signature	11/07/2019
Description générale	<p>La signalisation est aujourd'hui marquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'absence d'uniformisation de tout type (matériel, couleur, type, lettrage), voire dans quelques cas plus conformes ce qui rend difficile l'orientation des usages, - l'absence de certains commerces, quartiers, parkings... <p>La volonté est de réduire cette pollution visuelle en allant vers une sobriété stricte.</p>
Objectifs	<p>Une refonte de la signalisation verticale est nécessaire pour améliorer la visibilité et l'attractivité du cœur de ville notamment par une meilleure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - indication des parkings - orientation / circulation d'informations directionnelle locale <p>Celle-ci doit aussi permettre de mieux valoriser les cheminements piétons depuis les principaux parkings.</p> <p>La volonté est d'introduire seulement les informations essentielles en limitant strictement l'impact visuel et en ne produisant pas une « forêt de panneaux ».</p>
Maitre d'ouvrage	Commune de Mende
Partenaires locaux	
Coût total	Investissement : 30 000 à 50 000 Euros
Financements prévisionnels	Ville de Mende Partenaires financiers à rechercher
Date de lancement	2^e sem. 2020
Date de livraison	Année 2024
Indicateurs d'avancement	<p>Remise du rapport sur le stationnement et la signalétique en centre-ville : décembre 2018</p> <p>Groupe de travail à l'issue de l'étude des schémas de mobilité</p> <p>Installation à partir : dernier semestre 2023 et année 2024</p>
Indicateurs résultat	de Nombre de panneaux déposés/revus

Fiche action 6.8

Titre du projet	Convention de partenariat avec ENEDIS pour contribuer aux projets ACV de la ville de Mende, notamment en matière de transition écologique et sobriété énergétique
Type de projet	Etude, action
Axe de rattachement	Priorité transversale – transition écologique
Date de signature	Signature de la convention entre Enedis et la ville de Mende le 5 octobre 2022 Signature de la fiche action le 15/11/2022
Description générale	<p>Enedis est le gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Electricité au titre du monopole légal dont elle dispose et est, par ailleurs concessionnaire de ce réseau en vertu du contrat de concession de la Lozère.</p> <p>A ce titre, Enedis est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95 % des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit par ailleurs s'adapter aux nouveaux usages de consommation, tels que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation. Dans le même temps, Enedis garantit une solidarité territoriale en lien avec une optimisation nationale du réseau de distribution et est au cœur des enjeux d'innovation, qu'il s'agisse entre autres du déploiement des compteurs Linky ou de la quinzaine de démonstrateurs Smart-Grids qu'elle pilote.</p> <p>C'est dans cet esprit qu'Enedis propose à la ville de Mende de l'accompagner dans ses projets et plus particulièrement dans ses actions qu'elle porte dans le cadre du plan « Action Cœur de Ville ». Cette signature de convention formalise et renforce un partenariat déjà établi entre Enedis et la ville de Mende (mise en place d'un nouveau transformateur d'alimentation en électricité pour le centre-ville et le chantier du musée du Gévaudan, amélioration de la qualité du câblage électrique pendant les travaux sur les boulevards circulaires,...).</p> <p><i>En plus d'un intranet permettant à la ville de suivre sa consommation électrique et d'être informée par un système d'alerte, Enedis mettra prochainement en place un espace web collectivités qui permettra une optimisation de la consommation énergétique urbaine sur tous ses points de livraison. Cela permettra de continuer à positionner Mende comme ville moteur au cœur de la Lozère, en matière de maîtrise de consommation et de développement du recours aux énergies renouvelables</i></p> <p>Parmi les projets en cours ou à venir, il peut être cité : l'enfouissement échelonné des réseaux électriques (notamment rue de l'Espérance, au Bressal, rue du Torrent, avenue du 8-Mai), l'optimisation des réseaux sur le secteur de la zone artisanale de Lou Chausse et l'étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments, des délaissés et des parkings communaux à identifier</p>
Objectifs	Dans le cadre du plan Action Cœur de Ville, Enedis et la ville de Mende souhaitent collaborer d'une façon nouvelle, dynamique, souple et innovante articulée autour de grandes thématiques qui pourront, être ou non, déclinés en tout ou partie.

	Par cette convention, Enedis affiche sa volonté d'accompagner la ville labellisée 'Action Coeur de Ville' de Mende, pour favoriser ses projets de développement local, en lien avec les enjeux de transition écologique. Pour cela, des données de consommation seront mises à disposition et un accompagnement sera proposé pour une gestion énergétique renforcée.
Maitre d'ouvrage	Commune de Mende
Partenaires locaux	Services techniques ville de MENDE ENEDIS
Coût total	Pas de flux financiers – En fonction des axes de travail et actions menées, des conventions particulières, devis ...préciseront les conditions juridiques, techniques et financières de mise en œuvre opérationnelle.
Financements prévisionnels	Non définie
Date de lancement	Début 2021
Date de livraison	Année 2024
Indicateurs d'avancement	- Suivi des opérations
Indicateurs de résultat	Opérations terminées Quantité d'électricité auto consommée Evolution de la consommation électrique du patrimoine de la ville de Mende Nombre de secteurs/zones énergivores définis Nombre de programmes d'efficacité énergétique engagés

FICHE 8.0

Titre du projet	Directeur de projet ACV 2023-2026
Type de projet	action
Axe de rattachement	1,2,3,4,5 transversal
Date de signature	11/07/2019
Description générale	<p>Le directeur de projet Action cœur de ville pilote l'élaboration et la mise en œuvre du projet de revitalisation du cœur de ville, sous l'autorité du maire et des élus. Rattaché au niveau hiérarchique pertinent, il travaille de façon transversale, tant sur le plan stratégique que sur des actions opérationnelles. Il a une mission d'organisation, de pilotage et de coordination des actions retenues dans le projet du territoire. Il a également en charge la communication du dispositif et des actions engagées ainsi que la mise en œuvre d'une démarche participative auprès des acteurs impliqués et des habitants.</p> <p>Il participera à l'évaluation du programme.</p>
Objectifs	<p><u>Descriptif des missions</u></p> <p>Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation</p> <p>Réaliser et actualiser un état des lieux des documents stratégiques et études déjà réalisées au niveau local, et définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires sur les thématiques du programme ;</p> <p>Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme ACV ;</p> <p>Actualiser le plan d'action de la ville en lien avec les services concernés et les élus référents, en cohérence avec les documents stratégiques locaux ;</p> <p>Concevoir et rédiger l'ensemble des documents qui sont destinés à être contractualisés (avenant ACV/ORT, convention OPAH- RU).</p> <p>Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel,</p> <p>Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la ville,</p> <p>Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions</p> <p>Assurer l'articulation de l'ensemble des initiatives thématiques ou sectorielles pertinentes sur le territoire avec le projet ACV, en particulier pour la réalisation des trois grandes transitions poursuivies par le programme : transition écologique, transition démographique, résilience économique.</p> <p>Organiser le pilotage et l'animation territoriale du programme en interne et avec les partenaires,</p> <p>Concevoir et animer la gouvernance locale du programme en interne à la collectivité (mise en place et animation d'une équipe projet) et avec les partenaires du programme (comité de projet local semestriel, comité technique,)</p>

	<p>Mettre en place des actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/usagers et partenariats locaux</p> <p>Participation à l'évaluation du programme</p> <p>Contribuer à la mise en réseau nationale et locale</p> <p>Contribution aux instances de mise en réseau des directeurs/directrices de projet, au niveau local comme national</p> <p>Interlocuteur privilégié de la direction national du programme ACV, le/la titulaire du poste est responsable de la bonne tenue des outils de suivi, reporting et évaluation du programme dans la ville. Il/Elle bénéficie à ce titre de l'accès à la plateforme collaborative des directions de projet ACV ainsi qu'aux événements, offres et formations qui leurs sont proposés.</p>
Maitre d'ouvrage	Ville de Mende
Partenaires locaux	Partenaires financiers : ANAH
Coût total	70000 €
Financements prévisionnels	Financement de l'action en 2019 : Anah 50 % Commune : 50 %
Date de lancement	Début du programme ACV
Date de livraison	Fin du programme ACV
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs résultat	de Nombre de COPIL/COTECH animés Nombre d'actions finalisées

12 Nouvelles fiches-actions

Fiche action 1.9

Titre du projet	Réhabilitation résidence 5 boulevard Soubeyran
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	<p>Le projet porte sur la rénovation complète d'un ensemble immobilier composé de 3 bâtiments, emplacement privilégié dans la ville, sur le boulevard principal, face à la poste du côté Sud, avec une vue directe sur la cathédrale du côté Nord.</p> <p>Les typologies offertes sur cette opération sont variées du T2 au T4 (5T2, 4T3, 2T4)</p> <p>7 logements bénéficieront d'une cave privative et 3 logements auront accès à un extérieur (balcon / jardin).</p> <p>Le programme de travaux proposé est complet pour assurer une rénovation qualitative des 11 logements. Un travail important est réalisé sur les parties communes afin d'améliorer l'accessibilité aux différents bâtiments.</p> <p>Le projet a pu être discuté avec les investisseurs pour apporter des aménités supplémentaires : espace de rangement, cellier, abri vélo. Les loyers attractifs et les possibilités de stationnement à proximité de l'immeuble seront des atouts pour la promotion de cette nouvelle offre locative.</p>
Objectifs	<p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation de logements avec prestations de qualité en centre-ville - embellissement de l'habitat et prise en compte de la transition démographique
Maitre d'ouvrage	Société Civile Immobilière, investisseur privé
Partenaires locaux	Action logement
Coût total	1 364 742 €
Financements Prévisionnels	<p>Financement assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action Logement : 726 800 € - Prêt Bancaire : 237 942 € - Autre subvention potentielle dans le cadre du dispositif MEVA
Date de lancement	Janvier 2023
Date de livraison	Décembre 2023
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du bien - Réalisation des travaux - Location des appartements
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Mixité sur le marché locatif de 11 logements loyer intermédiaire (De Normandie) - Nombre de logements avant opération et capacité et si cela s'y prête insalubrité et vacance

- Nombre de logements réhabilités
- Nombre de logements subventionnés par Action logement

Fiche action 1.10

Titre du projet	Réhabilitation résidence 14 rue de la Chicanelle
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	<p>L'immeuble est situé au centre de ville de Mende à proximité immédiate du cœur de ville. De nombreux commerces sont donc tout proches. Il n'y a pas de stationnement privatif mais la possibilité de se garer à proximité au parking gratuit de l'appétit (environ 100 mètres).</p> <p>Cet immeuble a été construit au tout début du XIXe siècle et il est aujourd'hui très dégradé.</p> <p>Le projet est de le rénover en 3 appartements familiaux T3/T4 parfaitement rénovés.</p> <p>Logements spacieux et lumineux, jardin ou terrasse pour chaque logement + potagers partagés pour les 3 ménages de l'immeuble. L'immeuble possède des dépendances qui pourront être affectées pour le rangement de vélos.</p> <p>Les porteurs de projet attachent une importance première à l'amélioration des performances thermiques des logements (gains moyens 60% pour atteinte d'étiquettes C) et utiliseront principalement des matériaux écologiques.</p> <p>Le chauffage mixte au gaz et au fioul sera remplacé par un chauffage central avec des compteurs de calories pour chaque appartement. L'immeuble sera raccordé au réseau de chaleur de la ville de Mende alimenté par une usine à biomasse.</p>
Objectifs	<p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation de logements avec prestations de qualité en centre-ville - embellissement de l'habitat et prise en compte de la transition démographique et écologique (sobriété foncière)
Maitre d'ouvrage	Bailleur Privé
Partenaires locaux	ANAH, Action Logement
Coût total	446 639 €
Financements Prévisionnels	<p>Financement assuré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANAH : 94 852 € - Action Logement : 219 537 € - Prêt Bancaire : 76 000 €
Date de lancement	Janvier 2023
Date de livraison	Décembre 2023
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du bien le 12 janvier 2023 - Finition des travaux - Location des appartements
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Mixité sur le marché locatif de 3 logements conventionnés ANAH LOC 1 (intermédiaire) - Nombre de logements avant opération et capacité et si cela s'y prête

insalubrité et vacance

- Nombre de logements réhabilités
- Nombre de logements subventionnés par Action logement et ANAH

Fiche action 1.11

Titre du projet	Etude pré-opérationnelle OPAH-RU
Type de projet	étude
Axe de rattachement	1
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	<p>L'avenant ACV valant ORT signé le 11 juillet 2019, prévoyait une continuité de l'OPAH RU pour la période allant de janvier 2020 à décembre 2024. Sur cette période, les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.</p> <p>La convention est applicable à une partie du territoire de la commune de Mende qui couvre l'avenue Foch et le centre-ancien délimité par les boulevards Lucien Arnaud, Théophile Roussel, Henry Bourillon et Soubeyran. Ensuite, une étude pré-opérationnelle doit être prochainement engagée avec l'Anah pour relancer une nouvelle OPAH-RU couvrant la période 2025-2029 et déterminer le bilan du précédent programme et, le cas échéant, le contenu, le prochain périmètre, les objectifs et les critères de suivie d'évaluation du futur programme. La collectivité souhaite en effet, conforter les actions d'amélioration de l'habitat privé déjà engagées (ORI,...).</p>
Objectifs	Engagement d'une étude pré-opérationnelle afin de relancer une nouvelle OPAH-RU sur la période 2025-2029
Maitre d'ouvrage	Communauté de communes Coeur de Lozère
Partenaires locaux	
Coût total	
Financements prévisionnels	Financement ANAH : 50 % du coût HT de l'étude pré-opérationnelle
Date de lancement	2eme semestre 2023
Date de livraison	2eme semestre 2024
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Fiche action 1.12

Titre du projet	RESIDENCE SAINTE ANNE : Réhabilitation de l'ensemble immobilier Résidence Sainte ANNE en espaces professionnels et en logements - Avenue du 08 mai 1945 – MENDE
Type de projet	Etude et action – projet en maturation
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	<p>Le projet consiste à réhabiliter un ensemble immobilier en espaces professionnels et en logements. Le bâtiment à réhabiliter, dit « Résidence Sainte Anne » est actuellement à usage de maison de convalescence, actuellement peu utilisé. La réhabilitation nécessaire de cet ensemble immobilier permettra d'y aménager des espaces dédiés aux équipes de santé, mais également des logements.</p> <p>Cet ensemble est situé sur une parcelle (propriété de l'Hôpital Lozère) proche du centre hospitalier.</p> <p>Ce projet sera situé dans le périmètre ORT en lien avec l'extension souhaitée dans le cadre de l'avenant ACV 2023-2026, à 10 minutes à pieds du cœur de ville</p>
Objectifs	<p>Création d'espaces à destination de professionnels de la santé et pour les besoins des services de l'Hôpital Lozère, L'aménagement de logements à destination des étudiants, des professionnels de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de logements à proximité de la structure - Créer des logements de qualité - Maintenir des habitants dans un quartier idéalement placé - Participer à la sobriété foncière en rénovant un bâtiment
Maitre d'ouvrage	HÔPITAL LOZERE et Interrégionale POLYGONE
Partenaires locaux	<p>HÔPITAL LOZERE Commune de MENDE ETAT Banque des territoires Région Occitanie Action Logement</p>
Coût total	[Montant € TTC] Non déterminé
Financements prévisionnels	Non déterminé
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Consultation des MOE :</p> <p>Esquisse :</p> <p>Etude faisabilité :</p> <p>Réalisation des travaux</p> <p>Occupation du bâtiment</p>

Indicateurs résultat	de Nombre de locaux créés/réhabilités pour les professionnels de santé Nombre de locaux pour les services de l'Hôpital Lozère Nombre de logements créés/réhabilités pour les étudiants, les professionnels de santé, les patients et les familles de patients
---------------------------------	---

Titre du projet	Valorisation du marché
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	<p>Ce projet qui s'inscrit dans la continuité de l'action « <i>étude marché alimentaire et non alimentaire</i> » consiste à valoriser le marché et plus particulièrement les exposants, les clients et le marché dans son ensemble. Assurer la promotion du marché de manière à attirer et fidéliser une nouvelle clientèle est l'objectif poursuivi.</p> <p>Pour accroître son attractivité, la collectivité et ses partenaires envisagent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Valoriser les exposants</u> en réalisant une vidéo courte par exposant (maximum 1 minute – format identique pour chaque vidéo). La réalisation des tournages et le montage vidéo sera effectué en interne par le service communication de la ville de Mende. Un plan de communication sera rédigé afin de programmer la diffusion sur les réseaux sociaux. - <u>Valoriser les clients</u> en réalisant une vidéo courte (1 à 2 minutes – format identique au précédent). Cette fois ce sont les clients qui seront interviewer afin de mettre en avant leur ressenti de manière à déclencher l'envie de découvrir ou redécouvrir le marché. Pour la réalisation de ce support il est envisagé de faire appel à un prestataire. - <u>Valoriser les démarches exemplaires / éco-exemplaires</u> présentes sur le marché en réalisant des vidéos courtes (1 minutes – format identique au précédent) toujours dans un objectif d'attractivité. Quelques idées de thématiques qui pourraient être abordées : gestion des déchets (tri-réduction-valorisation des déchets), alimentation (gestion des invendus), circuit-courts (exposants producteurs sur le département), animation etc. - Solliciter une prestation pour la réalisation de <u>photos du marché</u> qui serviront à promouvoir le marché dans divers support de communication. <p>Le groupe de travail « marché » composé d'élus et de techniciens pourra inscrire dans cette fiche-action tout projet complémentaire à l'action engagée.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le marché de Mende via des vidéos courtes qui seront diffusées sur les réseaux sociaux de manière régulière. - Donner envie aux habitants de Mende et d'ailleurs l'envie de découvrir ou redécouvrir le marché. - Valoriser les exposants et les clients. - Valoriser l'action de la collectivité.
Maitre d'ouvrage	Ville de Mende

Partenaires locaux	Communauté de Communes Cœur de Lozère Office de commerce Cœur de Lozère
Coût total	1 440 € HT (estimatif)
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	Mai 2023
Date de livraison	À définir.
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de vidéos réalisées. - Nombre de vidéos diffusées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre moyen de « j'aime » par vidéo. - Nombre moyen de « partage » par vidéo. - Analyse des commentaires.

Fiche action 2.11

Titre du projet	Le bon référencement numérique au service des commerces
Type de projet	Action
Axe de rattachement	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	<p>Ce projet consiste à travailler sur la notoriété et l'image des commerces du centre-ville de Mende et de la CC Cœur de Lozère, via une aide financière à la réalisation de photographies professionnelles, indexées à la recherche Google Maps (moteur de recherche N°1 dans le monde, utilisé par plus de 95% des internautes)</p> <p>L'Office de Commerce serait en charge de négocier un tarif "Groupe" auprès de prestataires agréés, afin de faire bénéficier aux commerçants de conditions préférentielles par rapport à une demande individuelle. Cela permettrait aussi au prestataire de mutualiser les missions en se déplaçant non pas pour un seul, mais pour plusieurs commerces à la fois, pour optimiser son temps de travail.</p>
Objectifs	Poursuivre l'accompagnement des commerçants, artisans et restaurateurs du périmètre ORT dans leur stratégie digitale, via la prise de vues et le référencement de photographies attractives, à la fois pour situer les commerces dans la Ville, mais également pour donner aux internautes un aperçu de l'esprit de la boutique et des produits proposés.
Maitre d'ouvrage	Office de Commerce Cœur de Lozère (dans le cadre d'une convention de partenariat avec la CCCL)
Partenaires locaux	Communauté de Communes Cœur de Lozère (financeur)
Coût total	À définir
Financements prévisionnels	À définir
Date de lancement	À déterminer
Date de livraison	À déterminer
Indicateurs d'avancement	<p>Établir un cahier des charges de la consultation (à charge du prestataire de proposer plusieurs formules en fonction du nombre de vues et de la surface commerciale. Le prestataire devra obligatoirement être agréé par « Google Street View ». formule sans engagement, sans abonnement).</p> <p>Choix du prestataire</p> <p>Lancement des premières missions Photos</p> <p>Mise en ligne des premiers shooting sur Google Maps</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de shooting photos réalisés et mis en ligne à N+1</p> <p>Nb d'opérations soutenues par an (dans la limite de l'enveloppe annuelle disponible)</p>

Fiche action 3.6

Titre du projet	Création d'une flotte de véhicules et vélos électriques
Type de projet	Action – Projet en maturation
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	Dans une démarche de décarbonation, la ville de Mende souhaite en partenariat avec le groupe la poste créer une flotte de véhicules et de vélos électriques. Cette action permettrait de mettre à disposition ces types de véhicules aux habitants de la communauté de communes qui pourraient ainsi tester ces moyens de déplacement par un système de location avec une option d'achat. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mobilité douce et de création de voies cyclables.
Objectifs	Inciter les habitants de la communauté de communes à utiliser des modes de déplacement décarbonés.
Maitre d'ouvrage	Commune de Mende Communauté de communes cœur de Lozère
Partenaires locaux	La Poste
Coût total	Non défini
Financements Prévisionnels	Non défini
Date de lancement	Janvier 2023
Date de livraison	Dernier trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de véhicules Taux de satisfaction
Indicateurs de résultat	Taux d'utilisation des véhicules et vélos Taux d'achat par les usagers

Fiche action 4.6

Titre du projet	Réhabilitation de l'Ermitage Saint Privat et création d'une maison d'hôtes
Type de projet	action
Axe de rattachement	1,4,5
Date de signature	Date de Signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	<p>Le projet consiste à réhabiliter l'ensemble du site de l'ancien Ermitage St Privat sur le Mont Mimât qui surplombe la ville, et à en transformer une partie en maison d'hôtes.</p> <p>Le projet portera sur l'ensemble du bâti (restauration et mise en valeur paysagère et architecturale du site) et de ses abords et devra respecter l'esprit et le caractère des lieux, tout en permettant une pratique annuelle du pèlerinage et le libre accès aux lieux de culte et de mémoire.</p> <p>Il s'agit de réaliser une maison d'hôtes pour accueillir des randonneurs ou des groupes, pour l'accueil d'un maximum de 20 personnes, en réhabilitant le bâtiment principal et en tenant compte de tous les artefacts architecturaux existants de manière à obtenir une requalification de l'ensemble, homogène et cohérente. Ce type d'offre n'existe pas actuellement en centre-ville et serait donc complémentaire de l'offre existante.</p> <p>Il faudra prévoir la démolition partielle ou totale de l'annexe à valeur non-patrimoniale, et le réaménagement paysager après démolition ce qui permettra sa renaturation.</p> <p>L'approche au réaménagement de l'ensemble, site + bâtiments, doit considérer les principes du développement durable. Donc une attention particulière est demandée au respect de l'environnement, aux choix et au bilan énergétique des matériaux, aux stratégies bioclimatiques, traitement des eaux usées, etc.</p> <p>En dehors du périmètre de l'ORT ce site est relié au centre ville par un chemin piéton (GR Urbain V) .Ce lieu emblématique et patrimonial de la ville de Mende participe à l'attractivité de la ville en terme d'image. Il offrira aussi à terme une possibilité d'hébergement complémentaire à ce qui est proposé dans le centre historique et renforce ainsi l'attractivité touristique de la ville</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation d'un lieu patrimonial historique de la ville de Mende. - Promouvoir la randonnée en Lozère, en valorisant le patrimoine de la ville sur le chemin Urbain V. - Faciliter l'accueil touristique du territoire en étendant la gamme de produits d'hébergement - Développement des activités économiques en lien avec le tourisme. - favoriser le lien entre un site remarquable et le cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Ville de MENDE

Partenaires locaux	Diocèse de Mende
Coût total	1173600 ttc
Financements prévisionnels	Etat Région Conseil départemental
Date de lancement	2022
Date de livraison	Juin 2025
Indicateurs d'avancement	Consultation des entreprises Passation des marchés Réalisation des travaux Occupation des locaux
Indicateurs de résultat	Taux d'occupation des locaux

Fiche action 4.7

Titre du projet	Végétalisation du centre-ville phase 2 : aménagement et extension du square Pierre Couderc
Type de projet	Etude –action – projet en maturation
Axe de rattachement	4 : requalification de l'espace public
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	<p>Ce secteur a été identifié par les ateliers du territoire comme un levier d'action fort du programme d'Action cœur de ville. L'extension du périmètre ORT à ce secteur contribuera à la stratégie de renaturation portée par la ville via la suppression d'une voie routière.</p> <p>Ce projet consiste d'une part à réaménager le secteur de la base nautique de canoé-kayak, du skate-park et des aires de jeux, et d'autre part assurer l'extension du parc Pierre Couderc en vue d'un projet d'aménagement paysager significatif.</p> <p>L'objectif est que ce secteur devienne un espace vert attractif pour les familles et accessible aux poussettes et vélos en liaison avec le cheminement piéton le long du Lot.</p> <p>La création et l'agrandissement de cet espace vert permettra aux habitants d'accéder à un lieu à forte valeur environnementale proche du cœur de ville. La création de ce lieu est fortement attendue, en particulier pour les habitants du centre-ville. Il sera une plus-value pour les logements situés au centre-ville.</p> <p>Cet aménagement va permettre par ailleurs la réalisation des actions évoquées dans les programmes d'actions dans les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) (réouverture d'une arche du vieux pont) et le fonds vert contre le risque d'inondation. Cet aménagement devra être conforme au règlement du Plan de Prévention des Risques d'inondations de Mende (zone rouge)</p>
Objectifs	<p>Mettre en œuvre un grand projet de végétalisation</p> <p>Renaturer un espace en supprimant une voie de circulation</p> <p>Offrir un espace de détente végétalisé et diversifié proche du cœur de ville</p>
Maitre d'ouvrage	Commune de Mende
Partenaires locaux	
Coût total	480 000 TTC
Financements prévisionnels	Etat
Date de lancement	2eme semestre 2023
Date de livraison	Mi 2026
Indicateurs d'avancement	<p>Engagement des études</p> <p>Validation du projet</p> <p>Consultation des entreprises</p> <p>Mise à disposition au public de cet espace</p>
Indicateurs de résultat	Fréquentation de cet espace

Fiche action 5.5

Titre du projet	Démocratie citoyenne, comité consultatif citoyen et conseil de quartier
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe transversal
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	<p>Deux instances citoyennes ont été mises en place au 1^{er} semestre 2023. Elles s'inscrivent dans une tradition de démocratie participative, en donnant la parole aux administrés sur différents sujets qui concernent la revitalisation du centre-ville : schéma des mobilités douces et piétonisation du centre-ville, réflexion sur le réseau de transport urbain, etc.</p> <p>Il vise à encourager l'expression des besoins et l'implication des citoyens en les associant à la construction du bien commun aux côtés des acteurs institutionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité consultatif citoyen (C2C) est un organe d'ingénierie citoyenne qui émet des avis ou propositions à valeur consultative, en direction du conseil municipal, sur tout sujet concernant la vie de la cité, sur demande du maire. - Le conseil de quartier, est un lieu d'information et de réflexion sur la vie de quartier en promouvant une citoyenneté active. Il participe à l'expression et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. Son rôle est complémentaire des associations locales, il est saisi sur des projets ayant un impact sur la vie du quartier <p>La durée de ces deux instances correspond à la durée du mandat municipal. Une charte éthique définit le fonctionnement.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un mécanisme de participation démocratique citoyenne au niveau local permettant d'intégrer la réflexion des citoyens dans le processus de décision et de revitalisation du centre-ville.
Maitre d'ouvrage	- Commune de Mende
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Associations en lien avec la thématique abordée - Citoyens volontaires
Coût total	- Néant
Financements Prévisionnels	- Néant
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes présentes - Taux de fréquence des réunions

Indicateurs résultat		- Qualité et suivi des propositions
	de	- Un bilan annuel du fonctionnement du comité consultatif citoyen et du conseil de quartier sera communiqué au conseil municipal.

Titre du projet	Renforcement d'un campus universitaire – antenne STAPS
Type de projet	Action – projet en maturation
Axe de rattachement	5
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	<p>En qualité de ville universitaire d'équilibre, Mende accueille plusieurs formations post-bac (plusieurs BTS dans 3 lycées) et établissements supérieurs (de licence au master à l'UPVD, IFSI, FDE, Campus connecté et Purple Campus). En constante augmentation, la ville connaît une dynamique positive de sa population étudiante avec plus de 1000 étudiants. Ils représentent près de 8% de la population locale. C'est un nombre qui n'est pas à négliger au vu du poids des étudiants en valeur absolue comme une valeur relative en rapport à la population.</p> <p>Les effets de compétitivité et d'attractivité induits par les pôles d'enseignement supérieurs de proximité (PESP) pour la ville sont manifestes : un dynamisme démographique, social et économique, une animation urbaine... En se rapportant à chacun des cinq axes programme ACV, les PESP ont un rôle à jouer. Pour l'axe relatif à l'habitat par exemple, une partie des financements destinés à rendre l'habitat attractif pourraient être destinées au logement étudiant avec la création d'une maison de l'étudiant. Cette maison pourrait se situer dans un bâtiment situé au cœur de ville.</p> <p>De même, l'axe relatif au développement économique gagnerait à s'appuyer sur ces pôles universitaires et d'inscrire le territoire dans celui de la connaissance et de l'innovation afin d'accroître le niveau de formation et maintenir l'attractivité de la ville en ancrant les étudiants sur le territoire.</p> <p>Dans ce contexte, plusieurs pistes de travail sont envisagées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DEUST avec l'Université de Montpellier (Animation et gestion des activités physiques et sportives - extension sport de plein nature - tourisme) <p>Le territoire offre un cadre naturel à haute valeur pour les activités de pleine nature. Cette formation pourra s'appuyer sur un tissu associatif sportif dense et un secteur touristique en pleine croissance. Le département de la Lozère compte le plus de licenciés sportifs par rapport à sa population (1 habitant sur 3 est adhérent à une fédération sportive) et accueille de nombreux sites classés et protégés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'autres formations continues et en apprentissages sur les métiers notamment du tourisme et de la santé pourraient-être également développées <p>Ces formations parfaitement adaptées à vocation médico-sociale de la Lozère, correspondent à un besoin de formation. Ce secteur représente une part significative de l'emploi dans le département. Les services aux particuliers représentent 4% de l'emploi (contre 3% en Occitanie). La démographie médicale</p>

	<p>demeure très préoccupante, d'autant que les nombres de départ en retraite sont prévisibles dans les prochaines années. Un travail préalable est en cours pour accueillir ce type de formations.</p> <p>Dans ce contexte, l'importance de l'enseignement supérieur apparaît comme un levier essentiel. Aussi, le maintien et l'amélioration de l'offre de formation supérieure présente localement doit être un axe à part entière des actions à mener pour reconquérir le cœur de ville.</p> <p>Dans cette démarche, nous souhaitons être accompagné et bénéficier d'une offre en ingénierie territoriale à visée opérationnelle destinée à faire émerger des projets et augmenter notre capacité à accueillir de nouvelles formations sur le territoire, et faire de Mende, une ville campus d'enseignements supérieur de proximité.</p>
Objectifs	<p>Faire de l'enseignement supérieur un levier fort de l'attractivité en lien avec les actions du programme ACV.</p> <p>Permettre à de nombreux jeunes d'accéder à des formations post-bac et répondre à un besoin de service.</p> <p>Accroître le niveau de formation pour répondre aux besoins économiques du territoire.</p>
Maître d'ouvrage	<p>Université de Montpellier Commune de Mende</p>
Partenaires locaux	<p>Partenaires financiers et autres partenaires locaux : établissements universitaires, comité départemental olympique et sportif, Office de la Vie Associative, associations sportives, rectorat, conseil régional Occitanie, conseil départemental de la Lozère, banque des territoires, l'Agence Régionale de Santé.</p>
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<p>Concertation avec les autres acteurs du territoire.</p> <p>Réalisation d'un plan d'action avec l'Université de Montpellier.</p> <p>Réalisation d'un pré-accord.</p>
Indicateurs de résultats	<p>Nombre de vœux formulés sur Parcoursup.</p> <p>Nombre d'étudiants inscrits aux formations.</p> <p>Evaluation du devenir des étudiants.</p>

Fiche action 5.7

Titre du projet	Relocalisation de l'IFSIL (institut de formation en soins infirmiers)/ IFAS (institut de formation d'aides-soignantes) dans la maison diocésaine
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 : Accès aux services 5.
Date de signature	Date de signature de l'avenant ACV 2023-2026
Description générale	L'action consiste à relocaliser les locaux de l'IFSIL/IFAS (qui sont actuellement trop vétustes et non conformes aux règles d'accessibilité) dans le bâtiment patrimonial de la maison diocésaine située au centre-ville de Mende. Au sein de ce bâtiment, l'implantation serait localisée du RDC au R+3 de l'aile ouest, au RDC et R+1 de la partie centrale Ouest et il y aurait aussi la création d'un amphithéâtre de 235 M2 sur le terrain, côté Ouest. Par ailleurs, la maison diocésaine doit également accueillir le projet d'Habitat et Humanisme
Objectifs	Réhabiliter un bâtiment patrimonial situé dans le centre-ville de Mende pour y installer l'IFSI/IFAS et ainsi conforter l'implantation de ce pôle de vie étudiante en centre-ville Ce projet permettra également de revoir la globalité du stationnement du centre hospitalier grâce à la destruction de l'ancien IFSI/IFAS) et aussi car une partie de la propriété de la maison du diocèse sera consacré à la réalisation de places de stationnement pour le centre hospitalier
Maitre d'ouvrage	Région
Partenaires locaux	Centre hospitalier, Maison diocésaine Etat Région Ville de Mende
Coût total	Non défini
Financements prévisionnels	Etat : Europe et région : Ville de mende : Autofinancement avec emprunt :
Date de lancement	2020
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Etudes préalables : diagnostics, étude de sol, intervention géomètre, frais de concours Travaux : restructuration, extension, Vrd et abords Fin des travaux et occupation des locaux (2024-2025)
Indicateurs de résultat	Efficacité du stationnement du centre hospitalier général Fréquentation de l'IFSIL/IFAS